

---

---

JOURNAUX

LV

CONSEIL LÉGISLATIF

VOL. XXVII

---

---

JOURNAUX  
DU  
CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA  
PROVINCE DE QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION DE LA HUITIÈME LÉGISLATURE

VOLUME XXVII



SON HONNEUR  
L'HONORABLE JOSEPH - ADOLPHE CHAPLEAU  
LIEUTENANT-GOUVERNEUR



QUÉBEC :  
IMPRIMÉ PAR L.-J. DEMERS & FRÈRE

1893

# JOURNAUX

DU

# CONSEIL LÉGISLATIF

---

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

A. R. ANGERS.

*VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le TROISIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze, et à chacun de vous—

SALUT :

## PROCLAMATION

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le TROISIÈME jour du mois d'AOUT, mil huit cent quatre-vingt-douze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec :

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos Bien Aimés Sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps

susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province en Notre Cité de Québec, LUNDI, le DOUZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable AUGUSTE RÉAL ANGERS, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

L DELORME,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
QUÉBEC.

**CANADA,**

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de Québec. }  
[L. S.]

A. R. ANGERS.

*VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze, et à chacun de vous—

SALUT :

---

---

PROCLAMATION

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le DOUZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE, mil huit cent quatre-vingt-douze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos Bien Aimés Sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, LUNDI, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable AUGUSTE RÉAL ANGERS, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce HUITIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

L. DELORME,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

---

**CANADA,**  
**PROVINCE DE QUÉBEC.**



CANADA,  
 Province de Québec. }  
 [L S ]

A. R. ANGERS.

*VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze, et à chacun de vous —

SALUT :

PROCLAMATION

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-QUATRIÈME jour du mois d'OCTOBRE, mil huit cent quatre-vingt-douze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité de Québec :

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos Bien-Aimés Sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, VENDREDI, le DEUXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable AUGUSTE RÉAL ANGERS, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce HUITIÈME jour D'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

EUG. ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

**CANADA,**  
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

A. R. ANGERS.

*VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le DEUXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, mil huit cent quatre-vingt-douze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos Bien-Aimés Sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MERCREDI, le ONZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VO' S NE DEVI-Z MANQUER.

FN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable AUGUSTE RÉAL ANGERS, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce PREMIER jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

EUG. ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

**CANADA,**

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de Québec.  
[L. S.]

J. A. CHAPLEAU.

*VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de

---

la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le ONZIÈME jour du mois de JANVIER courant—

SALUT :

PROCLAMATION

A TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au ONZIÈME jour du mois de JANVIER courant. .

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau au DOUZIÈME jour du mois de JANVIER courant, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité de Québec, le dit ONZIÈME jour de JANVIER courant, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, le DOUZIÈME jour du mois de JANVIER courant, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières, qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI RE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable JOSEPH ADOLPHE CHAPLEAU, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce DEUXIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

EUG. ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

---

JOURNAUX  
DU  
CONSEIL LÉGISLATIF  
DE LA  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

JEUDI, 12 JANVIER 1893.

JEUDI, le DOUZIEME jour du mois de JANVIER, dans la cinquante-sixième année du Règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, à la deuxième session de la huitième législature provinciale de Québec, continuée par diverses prorogations jusqu'à ce jour :

Les honorables Membres présents dans la salle du Conseil législatif sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur.

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Larue,*  
*Marsil,*

*Méthot,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Ross, J. J.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood.*

À trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Joseph Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Orateur dit : " Gentilhomme

---

---

huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre d'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif,"

Laquelle étant venue,

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif :*

*Messieurs de l'Assemblée législative :*

J'éprouve un véritable bonheur à vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de l'ouverture de cette session, la première depuis que j'ai eu l'insigne honneur d'être appelé par le représentant de ma Souveraine aux fonctions de Lieutenant-Gouverneur de cette province.

Vous serez heureux d'apprendre que depuis un an la situation financière s'est notablement améliorée.

Autant qu'il est possible d'en juger par les six mois écoulés depuis le premier juillet dernier, les crédits votés pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1892-93 qui présentaient une réduction de plus de quatre cent mille piastres sur ceux de l'exercice précédent, seront suffisants, et probablement plus que suffisants, tandis que les recettes ordinaires, indépendamment de celles qui proviennent de nouvelles sources de revenu, dépasseront les prévisions du gouvernement.

Il est vrai que, dans certaines parties de la province, les lois votées à la dernière session pour faire face aux exigences de la situation, ont été critiquées assez vivement; cependant je constate avec plaisir que cette critique a été généralement faite dans un bon esprit. Elle ne dénote pas une tendance à refuser au gouvernement les moyens de faire honneur à ses obligations et de maintenir les institutions de la province; mais elle se borne à demander que les affaires publiques soient administrées avec la plus stricte économie, et que certaines modifications soient apportées dans la répartition des nouveaux impôts.

Mon gouvernement espère que l'opinion publique sera entièrement satisfaite par les retranchements dont on aura la preuve, et par certains amendements qui pourront être faits dès que le fonctionnement de ces lois lui auront procuré des données plus complètes que celles qu'il avait l'an dernier.

*Messieurs de l'Assemblée Législative.*

Les comptes publics pour le dernier exercice vous seront soumis, ainsi que le budget des dépenses pour l'exercice qui commencera le premier juillet prochain.

---

Vous ne refuserez pas, j'en ai la confiance, votre concours actif aux mesures que mon gouvernement se propose de vous soumettre pour opérer de nouvelles économies dans l'administration de la chose publique.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif :*

*Messieurs de l'Assemblée législative ;*

Vous serez appelés à légiférer sur la pension des officiers publics, le traitement des registrateurs et de certains officiers de justice, et l'établissement de cercles agricoles.

Après la réduction des dépenses et l'augmentation du revenu de la province, la question agricole doit être le principal objet de votre sollicitude.

Le système inauguré avec tant de succès, l'automne dernier, pour l'encouragement de la fabrication du beurre pendant l'hiver a donné des résultats qui ont dépassé les espérances. C'est toute une salubre révolution qui se prépare dans notre agriculture. Aussi mon gouvernement se propose de continuer ce système pendant les trois années qui vont suivre.

Mon gouvernement continuera à favoriser de tout son pouvoir l'organisation en syndicats des beurreries et des fromageries, afin d'assurer dans toute la province la fabrication d'un produit uniforme et d'excellente qualité.

Vous aurez à vous prononcer sur des projets de loi concernant le débit des liqueurs enivrantes, la procédure civile, la construction et l'exploitation des chemins de fer subventionnés par le gouvernement, l'octroi des chartes pour cette fin, et le paiement des dettes contractées dans l'exécution de ces entreprises.

Je prie la Providence de bénir vos travaux, et je fais des vœux pour que votre dévouement à notre chère province, vous guide sûrement dans la voie du devoir.

L'Assemblée législative s'en est allée, et il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer.

L'honorable *J. J. Ross*, présente le Bill (A) concernant l'agriculture. Le dit Bill est lu la première fois *pro formâ*.

L'honorable *Orateur* fait rapport du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du trône.

Il est alors lu par le greffier.

---

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, il est  
*Ordonné* que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, il est  
*Ordonné* que le Conseil prenne en considération le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur demain.

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, il est  
*Ordonné* que tous les conseillers présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand il le jugera nécessaire.

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, secondé par l'honorable *M. Starnes*, il est

*Ordonné* que, par respect pour la mémoire de feu l'honorable *Elisée Dionne*, cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question d'assentiment étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 13 JANVIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Larue,*  
*Marsil,*

*Méhot,*  
*Pelletier.*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Ross, J. J.,*  
*Starnes,*  
*Slyvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward.*

PRIÈRE :

L'honorable *Thomas Philippe Pelletier* se présente à la barre de la Chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier de la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil législatif de la province de *Québec*.

Le gentilhomme huissier de la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'honorable *Orateur*, celui-ci dit :

“ Faites entrer l'honorable Conseiller.”

Alors le dit honorable *Thomas Philippe Pelletier*, accompagné des honorables Messieurs *J. J. Ross et Roche*, s'avance près de la table, et l'honorable *Orateur* ayant transmis la commission au greffier de cette Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA,  
Province de *Québec*, }  
[L. S.]

A. R. ANGERS.

*VICTORIA*, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Thomas Philippe Pelletier*, écuyer, de la paroisse des Trois-Pistoles, dans la province de *Québec*,

SALUT :

SACHEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrées en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser

l'Etat de la Défense de Notre dite province de *Québec*, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de Notre province et Nous vous y appelons pour le collègue électoral de *Grandville*, dans Notre dite province de *Québec*, en remplacement de l'honorable *Elisée Dionne*, décédé et Nous enjoignons que vous le dit honorable *Thomas Philippe Pelletier*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil législatif de Notre dite Province toutes les fois et en quelque lieu que Notre législature ou parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu : et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : Témoin, Notre fidèle et bien-aimé l'honorable *Auguste-Réal Angers*, lieutenant-gouverneur de la province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce treizième jour de septembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

L. DELORME,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Québec.

Après quoi, le greffier a déclaré que le dit honorable *Thomas Philippe Pelletier* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification. Puis le dit honorable *Thomas Philippe Pelletier*, s'avancant vers l'honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main, et dit :

“ Je vous félicite de votre nomination, veuillez prendre un siège.”

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Marsil*, du Rév. Jean Ducharme et autres ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de L. N. Champagne, maire de Hull et autres ;

Par l'honorable M. *Wood*, de la cité de Montréal ;

Par l'honorable M. *Starnes*, des Sœurs de la Miséricorde de Montréal ;

De J.-R. Dougall et autres ;

De Sam Finlay et autres ;

---

Par l'honorable M. *Gilman*, de la " Paton Manufacturing Company ; "

De la " St. Francis Bridge Company ; "

De John T. Wilson et autres ;

Du " Montreal Board of Fire Insurance Brokers. "

Par l'honorable M. *Garneau*, de la ville de Québec ;

Par l'honorable M. *Pelletier*, des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Basteur de Montréal ;

Par l'honorable M. *Tourville*, des Religieuses de l'Asile Saint-Joseph du Bon-Pasteur de Montréal ;

Des Sœurs de la Miséricorde pour la Régie de l'Hospice de la Maternité de Montréal.

L'honorable *Orateur* met devant la chambre le rapport du bibliothécaire de la Législature de la province de Québec.

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi prochain, à 4 heures P. M.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur prononcé du trône à l'ouverture de la session.

Le discours étant lu par le Greffier,

L'honorable M. *Pelletier* propose, appuyé par l'honorable M. *Roche* qu'il soit résolu :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur pour le remercier de son gracieux discours, dans lequel il nous déclare qu'il éprouve un véritable bonheur à nous souhaiter la bienvenue à l'occasion de l'ouverture de cette session, la première depuis qu'il a eu l'insigne honneur d'être appelé par le représentant de Sa Souveraine aux fonctions de lieutenant-gouverneur de cette province, et pour assurer Son Honneur :

1. Que nous sommes heureux d'apprendre que depuis un an la situation financière s'est notablement améliorée, et qu'autant qu'il est possible d'en juger par les six mois écoulés depuis le premier juillet dernier, les crédits votés pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1892-93, qui présentaient une réduction de plus de quatre cent mille piastres sur ceux de

---

l'exercice précédent, seront suffisants, et probablement plus que suffisants, tandis que les recettes ordinaires, indépendamment de celles qui proviennent des nouvelles sources de revenu, dépasseront les prévisions du gouvernement ;

2. Que nous partageons la satisfaction de Son Honneur d'apprendre, que, bien qu'il soit vrai que, dans certaines parties de la province, les lois votées à la dernière session, pour face aux exigences de la situation ont été critiquées assez vivement, cependant cette critique a été généralement faite dans un bon esprit, qu'elle ne dénote pas une tendance à refuser au gouvernement les moyens de faire honneur à ses obligations et de maintenir les institutions de la province ; mais qu'elle se borne à demander que les affaires publiques soient administrées avec la plus stricte économie, et que certaines modifications soient apportées dans la répartition des nouveaux impôts ;

3. Que nous apprenons avec plaisir que le gouvernement espère que l'opinion publique sera entièrement satisfaite par les retranchements dont on aura la preuve, et par certains amendements qui pourront être faits dès que le fonctionnement de ces lois lui auront procuré des données plus complètes que celles qu'il avait l'an dernier ;

4. Que nous apprenons avec intérêt que nous serons appelés à légiférer sur la pension des officiers publics, le traitement des régistres et de certains officiers de justice, et l'établissement de cercles agricoles ;

5. Que nous admettons avec Son Honneur qu'après la réduction des dépenses et l'augmentation du revenu de la province, la question agricole doit être le principal objet de notre sollicitude ;

6. Que nous apprenons avec plaisir que le système inauguré avec tant de succès, l'automne dernier, pour l'encouragement de la fabrication du beurre pendant l'hiver a donné des résultats qui ont dépassé les espérances, qu'une salutaire révolution se prépare dans notre agriculture, et que le gouvernement se propose de continuer ce système pendant les trois années qui vont suivre ;

7. Que nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement continuera à favoriser de tout son pouvoir l'organisation en syndicats des beurreries et des fromageries, afin d'assurer dans toute la province la fabrication d'un produit uniforme et d'excellente qualité ;

8. Que nous apprenons avec intérêt que nous aurons à nous prononcer sur des projets de loi concernant le débit des liqueurs enivrantes, la procédure civile, la construction et l'exploitation des chemins de fer subventionnés par le gouvernement, l'octroi des chartes pour cette fin, et le paiement des dettes contractées dans l'exécution de ses entreprises ;

9. Que nous unissons notre prière à celle de Son Honneur que la Providence bénisse nos travaux, et que nous le remercions des vœux qu'il fait pour que notre dévouement à notre chère province nous guide sûrement dans la voie du devoir.

Le premier paragraphe étant lu de nouveau, l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Roche*, propose

Qu'il soit adopté

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e paragraphes étant lus de nouveau ; et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, elle est résolue dans l'affirmative.

Le 9e paragraphe étant lu de nouveau, et la question de concours étant mise sur icelui.

L'honorable M. *Starnes*, secondé par l'honorable M. *Archambeault*, propose alors en amendement :

Que la motion de l'honorable conseiller pour Grandville soit amendée en ajoutant, après le dit alinéa, le paragraphe suivant :

“ 10. Que, toutefois, cette Chambre regrette qu'elle ne soit pas représentée dans le présent cabinet. ”

Et la question de concours étant posée sur le dit amendement,

Elle est résolue dans l'affirmative, sur division.

Et la question de concours étant mise sur l'adoption des dites résolutions ainsi amendées, comme un tout,

Elle est résolue dans l'affirmative, sur division.

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, il est

Ordonné Que les honorables Messieurs *Pelletier*, *Roche* et le moteur soient nommés pour former un comité chargé de préparer une adresse basée sur les dites résolutions.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'honorable *J. J. Ross*, du dit comité, fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit :

*A Son Honneur l'honorable Joseph Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.*

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR,

Nous les loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la province de Québec, assemblés en législature provinciale, remercions respectueusement Votre Honneur de son gracieux discours, dans lequel il nous

---

déclare qu'il éprouve un véritable bonheur à nous souhaiter la bienvenue à l'occasion de l'ouverture de cette session, la première depuis qu'il a eu l'insigne honneur d'être appelé par le représentant de Sa Souveraine aux fonctions de Lieutenant-Gouverneur de cette province.

Nous sommes heureux d'apprendre que depuis un an la situation financière s'est notablement améliorée, et qu'autant qu'il est possible d'en juger par les six mois écoulés depuis le premier juillet dernier, les crédits votés pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1892-93, qui présentaient une réduction de plus de quatre cent mille piastres sur ceux de l'exercice précédent, seront suffisants, et probablement plus que suffisants, tandis que les recettes ordinaires, indépendamment de celles qui proviennent des nouvelles sources de revenu, dépasseront les prévisions du gouvernement.

Nous partageons la satisfaction de Votre Honneur d'apprendre que, bien qu'il soit vrai que, dans certaines parties de la province, les lois votées à la dernière session pour faire face aux exigences de la situation, ont été critiquées assez vivement, cependant cette critique a été généralement faite dans un bon esprit, qu'elle ne dénote pas une tendance à refuser au gouvernement les moyens de faire honneur à ses obligations et de maintenir les institutions de la province ; mais qu'elle se borne à demander que les affaires publiques soient administrées avec la plus stricte économie, et que certaines modifications soient apportées dans la répartition des nouveaux impôts ;

Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement espère que l'opinion publique sera entièrement satisfaite par les retranchements dont on aura la preuve, et par certains amendements qui pourront être faits dès que le fonctionnement de ces lois lui auront procuré des données plus complètes que celles qu'il avait l'an dernier ;

Nous apprenons avec intérêt que nous serons appelés à légiférer sur la pension des officiers publics, le traitement des registrateurs et de certains officiers de justice, et l'établissement de cercles agricoles ;

Nous admettons avec Votre Honneur qu'après la réduction des dépenses et l'augmentation du revenu de la province, la question agricole doit être le principal objet de notre sollicitude :

Nous apprenons avec plaisir que le système inauguré avec tant de succès, l'automne dernier, pour l'encouragement de la fabrication du beurre pendant l'hiver, a donné des résultats qui ont dépassé les espérances, qu'une salubre révolution se prépare dans notre agriculture, et que le gouvernement se propose de continuer ce système pendant les trois années qui vont suivre ;

Nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement continuera à favoriser de tout son pouvoir l'organisation en syndicats des beurreries et des fromageries, afin d'assurer dans toute la province la fabrication d'un produit uniforme et d'excellente qualité;

Nous apprenons avec intérêt que nous aurons à nous prononcer sur des projets de loi concernant le débit des liqueurs enivrantes; la procédure civile, la construction et l'exploitation des chemins de fer subventionnés par le gouvernement, l'octroi des chartes pour cette fin, et le paiement des dettes contractées dans l'exécution de ces entreprises ;

Nous unissons notre prière à celle de Votre Honneur que la Providence bénisse nos travaux, et nous le remercions des vœux qu'il fait pour que notre dévouement à notre chère province nous guide sûrement dans la voie du devoir.

Cette Chambre regrette, toutefois, qu'elle ne soit pas représentée dans le présent cabinet.

Laquelle adresse est lue par le greffier et adoptée.

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, il est

*Ordonné* que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'honorable Orateur de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, il est

*Ordonné* que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par l'honorable Orateur.

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, secondé par l'honorable *M. Chapais*, il est

*Ordonné* qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif, pour la présente session et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Audet, Bryson, Garneau, Gilman, Laviolette, Larue, Marsil, Méthot, Roche, Ross, D. A. et Wood*.

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, secondé par l'honorable *M. Chapais*, il est

*Ordonné* qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer, avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tout bill ou matière ayant trait à l'incorporation des compagnies de chemins de fer, et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *de Boucherville, Chapais, Dorion, Garneau, Gilman, Larue, Prévost, Tourville et Wood*.

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, secondé par l'honorable *M. Chapais*, il est

*Ordonné* qu'il soit nommé un comité permanent avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication

des débats du Conseil législatif et de faire rapport, de temps en temps à cette Chambre, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *de Boucherville, Dorion, Marsil, Pelletier, Roche, Ross, J. J., Starnes, Sylvestre et Ward.*

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, secondé par l'honorable *M. Chapais*, il est

*Ordonné* qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation des compagnies privées qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, tombent dans les attributions de la législature de la province de Québec, et que le dit comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Audet, de Boucherville, Gilman, Larue, Pelletier et Prévost.*

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, secondé par l'honorable *M. Chapais*, il est

*Ordonné* qu'il soit nommé un comité des Ordres permanents et bills privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, et faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, de Boucherville, Bryson, Chapais, Dorion, Gilman, Larue, Laviolette, Méthot, Prévost, Tourville et Ward.*

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, secondé par l'honorable *M. Chapais*, il est

*Ordonné* qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil législatif durant la présente session et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Audet, Bryson, Cormier, Laviolette, Roche, Ross, J. J. Starnes, Tourville et Wood.*

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, secondé par l'honorable *M. Chapais*, il est

*Ordonné* qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'*Orateur* dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du comité conjoint des deux Chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Chapais, de Boucherville, Cormier, Laviolette, Méthot, Ross, D. A., Starnes et Sylvestre.*

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, secondé par l'honorable *M. Chapais*, il est

*Ordonné*, que la dite résolution soit communiqué à l'Assemblée législative.

Alors sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, la Chambre s'ajourne à mercredi prochain, à 4 heures P. M.

---

MERCREDI, 18 JANVIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Larue,*  
*Marsil,*

*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Ross, J. J.,*  
*Starnes,*  
*Tourville,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Roche*, de la " Quebec and Levis Electric Light Company ".

Par l'honorable M. *Starnes*, de Julien Leduc, maire de Beauharnois et autres ;

Des propriétaires et francs tenanciers de la paroisse de St. Clément ;

De la corporation épiscopale catholique romaine du diocèse de Valleyfield.

Par l'honorable M. *Garneau*, de la " Quebec & Lake St. John Railway Company ".

Par l'honorable M. *Pelletier*, de l'honorable L. A. Billy ;

Du Conseil du comté de Témiscouata.

Par l'honorable M. *Chapais*, de la " Drummond County Railway Company ".

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

Du révérend Jean Ducharme et autres, demandant de l'aide pour réparer le couvent d'Hemmingford ;

---

Du conseil de la cité de Montréal, demandant des amendements à la charte de la dite cité ;

De J. R. Dougall et autres, demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'élection de tous les membres du conseil de la cité de Montréal :

De Sam Finley et autres, demandant que la charte de la cité de Montréal soit amendée de manière que le Conseil de Ville soit renouvelé *in toto* le premier février prochain ;

De la " Paton Manufacturing Company," demandant un acte pour diviser son capital en actions de cent piastres ;

De la " St. Francis Bridge Company," demandant un acte pour amender le chapitre 108 de la 45e Victoria ;

De John Thomson Wilson et autres, demandant leur incorporation sous le nom de " The Back River Power Company " ;

De Edward T. Taylor et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Montreal Board of Fire Insurance Brokers " ;

De la cité de Québec, demandant certains amendements à sa charte ;

Des religieuses de N.-D. de Charité du Bon Pasteur de Montréal, demandant la continuation de leur octroi ;

Des dames religieuses de l'Asile de St-Joseph du Bon-Pasteur de la rue Fullum, de Montréal, demandant le renouvellement de leur allocation annuelle ;

Des révérendes Sœurs de la Miséricorde, pour la régie de l'Hospice de la Maternité de Montréal, demandant de nouveaux secours.

La requête de la corporation de la cité de Hull et des citoyens de la cité de Hull, demandant la passation d'un acte pour amender et refondre la charte de la cité de Hull, étant lue,

L'Orateur la déclare irrégulière, attendu que le sceau de la Corporation n'y a pas été apposé conformément à l'article 39.

Sur motion de l'honorable M. Bryson, la dite règle 39 est suspendue, et la dite requête est reçue.

La requête des Sœurs de la Miséricorde pour la régie de la maternité de Montréal, étant lue.

L'Orateur déclare que la dite requête, ne concluant à aucune demande est irrégulière et ne peut être reçue.

---

L'honorable Orateur met devant la Chambre un état détaillé des dépenses du Conseil législatif soumis par le greffier.

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, il est

*Ordonné* que l'état détaillé soumis par le greffier de cette Chambre soit renvoyé au comité des contingents.

Alors, sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

---

JEUDI, 19 JANVIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Larue,*  
*Laviolette,*  
*Marsil,*

*Méhot,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Ross, J. J.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable *D. A. Ross*, de David Bell et autres.

Par l'honorable *M. Starnes*, des marguilliers de la paroisse de Sainte-Cécile de Valleyfield.

Par l'honorable *M. Marsil*, de certains propriétaires de la cité de Montréal ;

De la cité de Ste-Cunégonde.

Par l'honorable *M. Chapais*, des religieuses de l'Institut des Franciscaines missionnaires de Marie.

---

L'honorable *Orateur* fait rapport qu'il s'est rendu auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, avec l'adresse de cette Chambre en réponse au discours de Son Honneur, prononcé du Trône, et qu'il a plu à Son Honneur de faire la réponse suivante :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;*

Je vous remercie de votre adresse en réponse au discours d'ouverture de la session, et je ne doute pas de votre désir et de votre capacité de promouvoir, par une législation sage et éclairée, les intérêts de cette province.

J. A. CHAPLEAU.

Hôtel du Gouvernement,  
 Québec, 19 janvier 1893.

L'honorable *M. Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, présente son premier rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

### CONSEIL LEGISLATIF.

#### BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 19 janvier 1893.

Le Comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport.

L'honorable *M. Archambeault* a été nommé président de ce Comité. Votre comité recommande que son *quorum* soit réduit à cinq de ses membres.

Et votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par les règles de cette Chambre avaient été régulièrement donnés dans chaque cas :

De la corporation et des citoyens de la cité de Hull, demandant la passation d'un acte pour amender et refondre la charte de la cité de Hull ;

Du conseil de la cité de Montréal, demandant des amendements à la charte de la dite cité ;

De la "Paton Manufacturing Company," demandant un acte pour diviser son capital en actions de cent piastres ;

---

De la " St. Francis Bridge Company," demandant un acte pour amender le chapitre 108 de la 45<sup>e</sup> Victoria ;

De John Thomson Wilson et autres, demandant leur incorporation sous le nom de " The Back River Power Company " ;

De Edward T. Taylor et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Montreal Board of Fire Insurance Brokers ; "

De la cité de Québec, demandant certains amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis,

HORACE ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (C) intitulé : " Acte pour amender le paragraphe 5 de la section 4, du titre 2 des Statuts Refondus de la province de Québec, relatif à l'indemnité législative."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture, le premier février prochain.

L'honorable M. *Marsil* présente un Bill (B) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux médecins et aux chirurgiens."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable *J. J. Ross* la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

VENDREDI, 20 JANVIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Audet,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Larue,*  
*Lavolette,*  
*Pelletier,*

*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Ross, J. J.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Wood*, de Robert Bickerdike et autres.

Par l'honorable M. *Ward*, des commissaires d'écoles de la Côte St. Antoine ;

De la compagnie des chemins de la Côte Saint-Antoine ;

De Jérémie Monette et autres électeurs de la paroisse de Notre-Dame de Grâce.

Par l'honorable *J. J. Ross*, du conseil de la cité des Trois-Rivières ;

De l'Union Saint-Joseph de Trois-Rivières ;

Par l'honorable M. *Lavolette*, du bureau des directeurs du chemin de fer St. Jean et Sorel.

Par l'honorable M. *Larue*, de George H. Church et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

De la " Quebec and Levis Electric Light Company," demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Julien Leduc, maire de Beauharnois, demandant un acte pour amender l'acte 27 Victoria, chap. 24, et l'acte 38 Vict. chap. 77 ;

---

De la corporation épiscopale catholique romaine du diocèse de Valleyfield, demandant un acte à l'effet d'autoriser la cession de biens à elle faite par la paroisse de Ste. Cécile ;

De la " Quebec and Lake St. John Railway Company. " demandant un acte pour amender les actes 46 Vict., chap. 88, et 51-52 Vict., chap. 94.

La requête des propriétaires occupants et francs-tenanciers de la paroisse de St. Clément, dans le district de Beauharnois, demandant de l'aide étant lue, l'Orateur la déclare irrégulière, vû qu'il n'y a pas de signatures sur la page contenant la demande.

Les requêtes de l'honorable Louis Adolphe Billy, demandant la passation d'une loi pour changer son nom de famille en y ajoutant la préfixe " de ", et du conseil du comté de Témiscouata, demandant la passation d'une loi pour le transfert du bureau d'enregistrement de l'Isle-Verte à Fraserville, étant lues, l'Orateur les déclare irrégulières, attendu qu'elles sont signées par l'avocat, au lieu de l'être par la partie.

La requête de la " Drummond County Railway Company ", demandant des amendements à sa charte étant lue, l'Orateur la déclare irrégulière, attendu qu'elle n'y porte pas le sceau de la compagnie réquérante.

L'honorable Orateur présente à la Chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, transmettant le rapport de l'imprimeur de la Reine.

Le dit message est lu comme suit :

J. A. CHAPLEAU,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet au Conseil législatif le rapport de l'Imprimeur de la Reine, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, et le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, 30 janvier 1893.

L'honorable M. *Starnes* du comité de la chambre de lecture, présente son premier rapport ;

---

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DE LA CHAMBRE DE LECTURE.

Ce 20 janvier 1893

Le comité nommé pour s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif, à l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a nommé l'honorable M. *Starnes*, président.

Le quorum de ce comité est fixé à trois de ses membres.

Votre comité recommande que la publication des débats du Conseil législatif soit confié à M. Rouleau, aux mêmes conditions que l'an dernier, savoir : \$800.00 : M. Rouleau s'engage à livrer au Conseil législatif cent dix copies reliées de son hansard, et trois copies en fascicules à chacun des honorables membres du Conseil législatif durant la session.

Le tout respectueusement soumis.

HY. STARNES,

Président,

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Larue*, du comité de législation, présente son premier rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DE LÉGISLATION,

Ce 20 janvier 1893.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport au Conseil législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation des compagnies privées qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, tombent dans les attributions de la législature de la province de Québec, à l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Gilman* a été nommé président de ce comité.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

F. X. P. LARUE,

Président *pro temp.*

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est  
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Ward*, du comité des contingents, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

## CONSEIL LEGISLATIF.

### COMITÉS DES CONTINGENTS.

Ce 20 janvier 1893.

Le comité des contingents, auquel à été référé l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Bryson*, à été nommé président de ce comité.

Le *quorum* du comité est fixé à trois de ses membres.

Votre comité à nommé un sous-comité composé des honorables MM. *Bryson*, *Marsil* et *Roche*, pour examiner les comptes du comptable de cette Chambre, lesquels ont été référés au comité par votre honorable Chambre.

Afin de mettre le comptable en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette honorable Chambre, pour la présente session, votre comité recommande qu'il soit demandé, a qui de droit, une somme de dix mille piastres (\$10.000).

Le tout respectueusement soumis.

THOMAS WOOD,

Président *pro tempore*.

---

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, qu'instruction soit donnée de mettre devant cette Chambre  
un état des sommes déboursées par le Conseil Législatif, depuis le 1er  
juillet 1892 au 1er janvier 1893.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
*Ordonné*, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit  
ajournée à mardi prochain, à 4 heures p. m..

Alors, sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, la Chambre s'ajourne à  
mardi, à 4 heures p. m.

---

MARDI, 24 JANVIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présent sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

<i>Archangeault,</i>	<i>Marsil,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Roche,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ross, D. A.,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Ross, J. J.,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Tourville,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Laviolette,</i>	

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la  
table :

Par l'honorable M. *Marsil*, de Hugh Graham et autres ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, de la compagnie du chemin macadamisé  
de Laprairie ;

---

Par l'honorable M. *Gilman*, de certains contribuables de St-Laurent, I. C. ;

Par l'honorable M. *Wood*, de la " St. Henri Light and Power Company " ;

Par l'honorable M. *Pelletier*, des Sœurs de la Providence de Ste-Anne d'Yamachiche ;

De la Compagnie dite " The Gaspesian Railway Company of Canada " ;

Par l'honorable M. *Méthot*, des Syndics apostoliques de l'ordre des Pères Franciscaïns de Montréal ;

Par l'honorable M. *Chapais*, de Hormisdas Laporte et autres ;

De James E. Thayer ;

Des commissaires d'écoles catholiques de Montréal ;

De Georges Tanguay et autres ;

De J. O. Mignault ;

De F. Filiatreault et autres ;

De Dame O. J. Dion ;

De Sœur Ste-Thérèse de Jésus et autres ;

De N. A. Hurteau et autres ;

De Dame Mary Warner.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des marguilliers anciens et nouveaux et autres de la paroisse de Sainte-Cécile de Valleyfield, demandant la passation d'un acte à l'effet d'autoriser la cession de certains biens faite à la corporation épiscopale de Valleyfield ;

De David Bell et autres, demandant la division de la municipalité de Saint-Roch de Québec Nord ;

De L. H. Hénault et autres, demandant une loi pour amender la charte de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal ;

De Marie Joséphine de Guigné et autres, demandant un acte d'incorporation pour l'institut des Franciscaïnes Missionnaires de Marie ;

De Robert Bickerdike et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Dominion Abattoir, and Stockyards Company ; "

Des commissaires d'écoles de la ville de la Côte St-Antoine, demandant la passation d'un acte relatif aux commissaires d'écoles de la ville de la Côte St-Antoine ;

De la compagnie des chemins de la Côte St Antoine, demandant la passation d'un acte l'autorisant à vendre une partie de l'avenue dite " Western Avenue " et lui accordant d'autres pouvoirs ;

De Antoine Monette et autres, demandant l'érection de la municipalité du village du Coteau Saint-Pierre en municipalité distincte ;

Du bureau des directeurs de la compagnie du chemin de fer St-Jean et Sorel, demandant la remise en vigueur des actes 43-44 Vict., chap. 53, 43-44 Vict., chap. 38 et chap. 39, 48 Vict., chap. 76 et 53 Vict., chap. 105 ;

De George Herbert Church et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Blandford Lumber Railway Company. "

La requête de T. Geoffrion et autres étant lue, l'Orateur déclare que la dite requête ne concluant à aucune demande, est irrégulière et ne peut être reçue.

Il est reçu un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur ; il est lu comme suit :

J. A. CHAPLEAU,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif copie d'un rapport du comité de l'honorable conseil Exécutif, concernant la distribution de la *Gazette Officielle*.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 19 janvier 1893.

Il est reçu deux messages de l'Assemblée législative, ils sont lus dans les termes suivants :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Lundi, 23 janvier 1893.

L'Assemblée législative informe l'honorable Conseil législatif qu'elle a passé la résolution suivante :

*Résolu* : Qu'il soit nommé un comité spécial composé des honorables Messieurs Casgrain, Pelletier, Marchand, et Messieurs King, Lacouture.

Normand, Tétreau, Villeneuve, Simpson, Tessier (Rimouski), Turgeon et Bourbonnais, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque de la législature, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité conjoint des deux chambres, au sujet de la Bibliothèque.

*Ordonné* que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Attesté,

L.-G. DESJARDINS,

G. A. L.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Lundi, le 23 janvier 1893.

*Résolu* : Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre pour former un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la législature et informant Leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir : Les honorables MM. Taillon, Nantel et Messieurs Cartier, Cholette, Cooke, Kennedy, McDonald, Gladu, Morin, Stephens et Tessier (Portneuf) seront membres du dit comité conjoint.

*Ordonné* que le greffier porte le dit message au Conseil législatif.

Attesté,

L.-G. DESJARDINS,

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que la requête du comté de Témiscouata, demandant la passation d'un acte pour le transfert du bureau d'enregistrement du comté de Témiscouata de l'Isle-Verte à Fraserville, et celle du juge L. A. Billy soient renvoyées au comité des ordres permanents et Bills privés afin de faire rapport à cette Chambre si les dites requêtes peuvent être lues et reçues.

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, il est

*Ordonné* que la requête du conseil de la cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à l'acte 38 Victoria, chapitre 76, et aux divers actes qui l'amendent, et de l'Union St-Joseph de Trois-Rivières, demandant de refondre l'acte de la législature de Québec, 28 Victoria, chap 64, soient renvoyées au comité des Ordres permanents et Bills privés, pour faire rapport à cette Chambre si les dites requêtes doivent être lues et reçues.

---

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que la requête de la " Drummond County Railway Company,"  
demandant une loi pour amender sa charte, soit renvoyée au comité des  
ordres permanents et Bills privés, pour faire rapport si la dite requête  
peut être lue et reçue.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (B) intitulé :  
" Loi modifiant la loi relative aux médecins et chirurgiens, "

Il est ordonné que le dit article soit rayé, et que le dit Bill soit mis  
sur l'ordre du jour pour seconde lecture jeudi.

Alors, sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, la Chambre s'ajourne à  
demain, à 3 heures P. M.

---

MERCREDI, 25 JANVIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présent sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Larue,*

*Lavolette.*  
*Marsil,*  
*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Starnes.*  
*Sylvestre,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la  
table :

Par l'honorable M. *Chapais*, de Auguste Hamel et autres.

Par l'honorable M. *Méthot*, de la Corporation du Village de Dorion.

Par l'honorable M. *Archambeault*, de Euclide Dugas et autres.

L'honorable Orateur met devant la Chambre la réponse à un ordre en date du 20 janvier courant, ordonnant la production d'un état des sommes déboursées par le Conseil législatif depuis le 1er juillet 1892 au 1er janvier 1893.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, présente son deuxième rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

## CONSEIL LEGISLATIF.

### BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 25 janvier 1893.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés conformément à la 53<sup>e</sup> règle de cette Chambre ;

De David Bell et autres, demandant une loi aux fins de diviser la municipalité de St. Roch de Québec Nord ;

Des commissaires d'écoles de la Côte St. Antoine, demandant une loi au sujet de leurs écoles ;

De la compagnie des chemins de la Côte St. Antoine, demandant une loi qui lui permette de vendre une partie de l'Avenue Ouest, et lui conférant de nouveaux pouvoirs ;

De Antoine Monette et autres, demandant l'érection du village de la Côte St. Pierre en municipalité distincte ;

De George Herbert Church et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Blandford Lumber Railway Company. "

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, recommande que la réception en soit suspendue, à cause du manque de certaines formalités qui peuvent porter préjudice à l'intérêt public :

De la " Drummond County Railway Company," demandant des amendements à sa charte ;

Du conseil du comté de Témiscouata, demandant une loi pour le transfert du bureau d'enregistrement de l'Isle Verte à Fraserville ;

Du conseil de la cité de Trois-Rivières, demandant des amendements à l'Acte 38 Vict., ch. 76, et aux divers actes qui l'amendent.

Et votre comité, après avoir examiné la requête suivante, recommande qu'elle soit reçue, bien qu'elle soit signée par un procureur, au lieu du pétitionnaire, attendu que le dit pétitionnaire est le seul intéressé, et que l'intérêt public n'en peut aucunement souffrir :

De l'honorable L. A. Billy, demandant une loi lui permettant de changer son nom de famille en y ajoutant la particule "de".

Le tout humblement soumis,

HORACE ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, secondé par l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné qu'un comité spécial soit nommé pour réviser les règles et règlements du Conseil législatif, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *de LaBruère, Wood, Starnes, J. J. Ross, Archambeault, Chapais, Gilman, Garneau* et du moteur.

L'honorable M. *Bryson* propose, secondé par l'honorable M. *Wood* :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, priant Son Honneur de bien vouloir émettre son warrant en faveur du greffier de cette Chambre pour la somme de dix mille piastres (\$10,000), afin de mettre cet officier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que l'honorable Orateur se rende auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Résolu, que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session et composé des honorables messieurs *Audet, Bryson, Cormier, Laviolette, Roche, Ross, J. J., Starnes, Tourville* et *Wood*, soit un comité pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions, tel que demandé par l'Assemblée législative dans son message à ce sujet.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la dite résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

JEUDI, 26 JANVIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Larue,*  
*Laviolette,*

*Marsil,*  
*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Gilman*, de Francis McCready et autres.

Par l'honorable M. *Archambeault*, de A. de Martigny et autres ;

De O. M. Augé et autres ;

Du rév. A. L. Soutenne et autres ;

De Casimir Brossard et autres.

Par l'honorable M. *Dorion*, de Joseph Mathieu et autres.

Par l'honorable M. *Tourville*, de la ville de Maisonneuve.

Par l'honorable M. *Chapais*, de la "Canadian Mutual Loan and Investment Company."

Par l'honorable M. *Pelletier*, de Aimé Bourassa *et uxor*.

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de la corporation de la ville de Longueuil.

Par l'honorable M. *Ward*, de l'Université McGill de Montréal.

---

Par l'honorable M. *Méthot*, de la compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal.

Par l'honorable M. *Lavolette*, de P. A. Collette et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

De John Mitchell et autres, demandant des amendements à la loi, relativement au paiement des frais d'élargissement de la rue Cathédrale, à Montréal ;

De la Compagnie du chemin macadamisé de Laprairie, demandant des amendements à l'acte 42-43 Vict., chap. 53, concernant la dite Compagnie ;

De la "St. Henry Light and Power Company," demandant des amendements à sa charte ;

Des Sœurs de la Providence de Ste-Anne d'Yamachiche, demandant la continuation de leur octroi ;

De C. Galarneau et autres, demandant la passation d'un acte incorporant les syndic apostoliques des Pères Franciscains de l'Observance ;

De Hormisdas Laporte et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " l'Alliance Nationale " ;

De James Ernest Thayer, demandant la passation d'une loi l'autorisant d'ajouter à son nom celui de " Ross " ;

De P. Tanguay et autres, demandant un acte d'incorporation pour une compagnie de téléphone ;

De Joseph O'Callaghan, demandant d'être admis à la profession d'arpenteur géomètre, après examen ;

De Dame Léa Addée Drolet, demandant un acte autorisant l'Association pharmaceutique de la province de Québec à lui accorder une licence de pharmacie ;

De Flavien Filiatrault, demandant un acte lui permettant de vendre certaines propriétés substituées ;

De Philomène Lemoine, Sœur Thérèse de Jésus et autres, demandant un acte d'incorporation pour " Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis ; "

De N. A. Hurteau et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Quebec South and Occidental Railway Company ; "

De Mary Farmer, demandant un acte l'autorisant à faire un emprunt et à hypothéquer une certaine propriété substituée ;

De l'honorable Louis Adolphe Billy, demandant la passation d'une loi pour changer son nom en y ajoutant la particule " de ".

La requête du Rév. P. Beaudet et autres étant lue, l'Orateur la déclare irrégulière, attendu qu'elle ne conclut à aucune demande.

La requête des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte pour confirmer une certaine vente étant lue, l'Orateur la déclare irrégulière, attendu qu'elle ne porte pas le sceau de la Corporation requérante.

La requête de Charles Lionais et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Gaspésie Railway Company of Canada," étant lue, l'Orateur la déclare irrégulière, attendu qu'elle ne porte pas sur la page contenant la demande, trois signatures, tel que le requiert la règle 38

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que la requête du rév. P. Beaudet et autres, soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés, afin de faire rapport à cette Chambre si la dite requête peut être lue et reçue.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la requête des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte pour confirmer une certaine vente, soit soumise au comité des Ordres permanents et Bills privés, afin de faire rapport à cette Chambre si la dite requête doit être lue et reçue.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que la requête de Chs. Lionais et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Gaspésie Railway Company of Canada," soit renvoyée au comité des Ordres permanents et Bills privés, afin de faire rapport à cette Chambre si la dite requête peut être lue et reçue.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le nom de l'honorable M. *Marsil* soit substitué à celui de l'honorable M. *Prévost*, comme membre du Comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'honorable M. *Archambeault* propose que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 7 février, à 4 heures P. M.

L'honorable M. *de Boucherville* ayant soulevé la question d'ordre, l'Orateur décide que la question d'ordre a été soulevée avec raison.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 3) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux écoles de réforme, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

L'honorable M. *Chapais* propose que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault* ayant soulevé la question d'ordre, l'Orateur décide que la motion est dans l'ordre.

L'honorable M. *Gilman* propose alors, en amendement à la dite motion, que le dit Bill ne soit pas lu demain pour la deuxième fois, mais dans six mois.

La question d'ordre étant de nouveau soulevée par l'honorable M. *Archambeault*, l'Orateur décide que l'amendement est dans l'ordre.

Alors, avec le consentement de la Chambre, le dit amendement est retiré et la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné* en conséquence.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 4) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux taux de péages sur les chemins à barrières de la rive sud, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

L'honorable M. *Chapais* propose que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault* ayant soulevé la question d'ordre l'Orateur décide que la motion est dans l'ordre. Et la question étant posée sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné* en conséquence.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 10) intitulé : " Loi modifiant l'article 704 des Statuts refondus relativement à l'assistant-procureur général, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

---

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 12) intitulé : " Loi modifiant l'article 17 du Code civil, relativement aux jours non juridiques," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 13) intitulé : " Loi modifiant l'article 2 du Code de procédure civile, relativement aux jours non juridiques." pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 14) intitulé : " Loi modifiant l'article 36 des Statuts refondus, relativement aux jours non juridiques," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 10 hrs A. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 hrs A. M.

---

VENDREDI, 27 JANVIER 1893.

Séance, à 10 heures A. M.

Les honorables Conseillers législatifs présent sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Dorion,*  
*Gurneau,*  
*Gilman,*  
*Larue,*  
*Laviolette,*

*Marsil,*  
*Méthol,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

D'Auguste Hamel, demandant un acte pour permettre aux exécuteurs testamentaires des successions de Abraham Hamel et Marie Cécile Roy de vendre, par vente volontaire, les immeubles des dites successions :

Du village de Dorion, demandant une loi pour amender et modifier la loi érigeant en corporation le dit village ;

De. E. Dugas et autres, demandant leur incorporation sous le nom de " La compagnie du chemin de fer de Montcalm."

L'honorable M. *Gilman* présente un Bill (D) intitulé : " Acte incorporant la " Montreal Board of Fire Insurance Brokers. "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi, le 1er février prochain, à 4 heures P. M.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 3) intitulé :  
 “ Loi amendant la loi relative aux écoles de réforme,”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 4) intitulé :  
 “ Loi modifiant la loi relative aux taux des péages sur les chemins à barrières de la rive sud,”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, mercredi prochain,

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 10) intitulé :  
 “ Loi modifiant l'article 704 des Statuts refondus relativement à l'assistant-procureur général, ”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 12) intitulé :  
 “ Loi modifiant l'article 17 du Code civil, relativement aux jours non juridiques, ”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 13) intitulé :  
 “ Loi modifiant l'article 2 du code de procédure civile relativement aux jours non-juridiques, ”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, mercredi prochain.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 14) intitulé :  
 “ Loi modifiant l'article 36 des Statuts refondus, relativement aux jours  
 non juridiques, ”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné  
 en comité général mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à  
 mercredi, à 4 heures P. M.

---

MERCREDI, 1er FEVRIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présent sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Larue,*  
*Marsil,*  
*Méthot,*

*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, de Auguste Tessier.

Conformément à l'ordre du jour les requêtes suivantes sont lues et  
 reçues.

De Margaret McCready Langan et autres, demandant un acte pour  
 abroger l'acte 54 Vict., chap. 101, concernant la succession de feu James  
 McCready ;

---

De A. de Martigny et autres, demandant un acte d'incorporation pour " La Compagnie Hypothécaire Canadienne. "

De O. M. Augé et autres, demandant un acte d'incorporation d'une compagnie aux fins de construire un chemin de fer de ceinture dans l'île de Montréal.

Du Rév. A. Sentenne et autres, demandant un acte pour séparer l'administration de la succession de feu F. A. Beaudry ;

De C. Brossard et autres, demandant un acte pourvoyant à la concession de la Commune de LaPrairie ;

De la ville de Maisonneuve, demandant un acte pour amender la charte de la dite ville ;

De Purissima Robert et Aimé Bourassa, demandant un acte pour assurer les effets civils du mariage contracté entre Aimé Bourassa et Dame Purissima Robert ;

De P. A. Collette et autres, demandant un acte d'incorporation pour la société St Jean-Baptiste de St Rémi ;

De la " Canadian Mutual Loan and Investment Company, " demandant un acte lui permettant de transiger des affaires dans la province de Québec.

La pétition du président et des syndics des Iles Du Moine et Aux Barques ; demandant une loi pour amender la section 15 du chapitre 64, étant lue, l'honorable Orateur décide que la dite dite pétition ne paraît pas avoir été signée par le président de la dite compagnie, et ne porte pas le sceau de la compagnie, ainsi que l'exige la règle 39 ; elle est en conséquence irrégulière et ne peut pas être reçue.

La pétition de la ville de Longueuil, demandant des amendements à sa charte, étant lue, l'Orateur décide qu'elle est irrégulière et ne peut pas être reçue parce qu'elle ne porte pas le sceau de la dite corporation.

La pétition des gouverneurs, de la corporation et de la faculté de médecine de l'Université McGill, s'opposant au Bill concernant le collège des médecins et chirurgiens étant lue, l'honorable Orateur décide qu'elle est irrégulière et ne peut pas être reçue pour la même raison.

La pétition de la " Compagnie de chemin de fer de Park et de l'Isle de Montréal, " demandant une loi amendant la 48 Victoria, chapitre 74, étant lue, l'honorable Orateur décide que la dite pétition ne paraît pas avoir été signée par le président de la dite compagnie ; et ne porte pas le sceau de la dite compagnie ; qu'elle est en conséquence irrégulière et ne peut pas être reçue.

Sur motion de l'honorable M. de *Boucherville*, il est  
*Ordonné* qu'il lui soit permis de substituer une nouvelle pétition à celle qui a déjà été présentée par la ville de Longueuil.  
 La dite pétition est lue et reçue.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (C) intitulé : "Acte pour amender le paragraph 5 de la section 4, du titre 2 des Statuts Refondus de la province de Québec, relatif à l'indemnité législative," il est ordonné que le dit article soit rayé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No. 3) intitulé : "Loi amendant la loi relative aux écoles de réforme,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 4) intitulé : "Loi modifiant la loi relative aux taux des péages sur les chemins à barrières de la rive Sud," il est

*Ordonné* que le dit article soit rayé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 10) intitulé : "Loi modifiant l'article 704 des Statuts refondus relativement à l'assistant-procureur général," il est

*Ordonné* que le dit article soit rayé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général demain

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 12) intitulé : "Loi modifiant l'article 17 du Code civil, relativement aux jours non juridiques, il est

*Ordonné* que le dit article soit rayé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 13) intitulé : "Loi modifiant l'article 2 du code de procédure civile relativement aux jours non juridiques, il est

*Ordonné* que le dit article soit rayé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général demain.

---

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 14) intitulé : " Loi modifiant l'article 36 des Statuts refondus, relativement aux jours non juridiques, " il est

*Ordonné* que le dit article soit rayé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre ou pour comité général demain.

La Chambre s'ajourne à loisir.

La Chambre reprend sa séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 93) intitulé : " Loi modifiant l'article 630 des Statuts refondus, relativement aux cautionnements des officiers publics, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 6) intitulé : " Loi modifiant le Code de procédure civile au sujet des appels, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne a demain, à 3 heures P. M.

---



---

JEUDI, 2 FEVRIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cornier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Larue,*  
*Laviolette,*

*Marsil,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, de James King et autres ;

Par l'honorable M. *Tourville*, de la " Canadian Fire Underwriters' Association ;

Par l'honorable M. *Starnes*, du Church Home ;

De certaines banques ;

Par l'honorable M. *Dorion*, du rév. J.-B. Dupuis et autres ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, des censitaires de l'Acadie ;

De certains citoyens de Montréal ;

Par l'honorable M. *Ward*, de la " Mount Royal Cemetery Company."

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No. 3) intitulé :  
 " Loi amendant la loi relative aux écoles de réforme,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée, ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (B) intitulé :  
 “ Loi modifiant la loi relative aux médecins et chirurgiens, ”

L'honorable M. *Marsil* propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Gilman* ayant soulevé la question : ce Bill est-il un Bill privé, et dans ce cas les avis n'ont pas été donnés ;

L'Orateur décide que le Bill est un Bill d'ordre public.

*Ordonné* que ledit Bill soit lu pour la deuxième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable *Marsil*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis à un comité spécial composé des honorables MM *Archambault, Cormier, Dorion, Larue, De Boucherville, Gilman, Sylvestre, Ward, Tourville* et du *moteur*.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 4) intitulé : “ Loi modifiant la loi relative aux taux des péages sur les chemins à barrières de la rive sud, ”

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la troisième fois, demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 10) intitulé : Loi modifiant l'article 704 des Statuts refondus relativement à l'assistant-procureur général,”

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

---

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 12) intitulé : " Loi modifiant l'article 17 du Code civil, relativement aux jours non juridiques."

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général mercredi.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 13) intitulé : " Loi modifiant l'article 2 du code de procédure civile relativement aux jours non juridiques."

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général mercredi.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 14) intitulé : " Loi modifiant l'article 36 des Statuts refondus, relativement aux jours non juridiques,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général mercredi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 6) intitulé : " Loi modifiant le Code de procédure civile au sujet des appels,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 93) intitulé : " Loi modifiant l'article 630 des Statuts refondus, relativement aux cautionnements des officiers publics."

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général mardi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---



---

VENDREDI, 3 FEVRIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Larue,*  
*Laviolette,*

*Marsil,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

La requête d'Auguste Tessier, demandant des amendements au chapitre 32, 8e section de l'acte 54 Victoria, étant lue,

L'orateur l'a déclaré irrégulière attendu que le délai pour la présentation de la dite requête est expiré, et qu'elle ne peut être reçue.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son 3e rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

### CONSEIL LEGISLATIF.

#### BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 3 février 1893.

Le Comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par les règles de cette Chambre avaient été régulièrement donnés dans chaque cas

De l'honorable Louis Adolphe Billy, demandant la passation d'une loi pour changer son nom de famille en y ajoutant la particule "de";

De la compagnie du chemin macadamisé de Laprairie, demandant la passation d'un acte pour amender l'Acte 42-43 Vict., chap. 53, concernant la compagnie du chemin macadamisé de Laprairie;

---

De la " St. Henri Light and Power Company ", demandant des amendements à sa charte ;

De C. Galarneau et autres, demandant la passation d'un acte incorporant les syndics apostoliques des Pères Franciscaïns de l'Observance ;

De James Ernest Thayer, demandant la passation d'une loi l'autorisant d'ajouter à son nom celui de Ross ;

De Joseph O'Callaghan Mignault, demandant à être admis à la profession d'arpenteur-géomètre, après examen ;

De Dame Léa Addée Drolet, demandant un acte autorisant l'Association pharmaceutique de la province de Québec, à lui accorder une licence de pharmacie ;

De Flavien Filiatrault, demandant un acte lui permettant de vendre certaines propriétés substituées ;

D'Auguste Hamel, demandant un acte pour permettre aux exécuteurs testamentaires des successions de Abraham Hamel et Marie Cécile Roy, de vendre par ventes volontaires les immeubles des dites successions ;

Du village Dorion, demandant une loi pour amender et modifier la loi érigeant en corporation le dit village ;

De E. Dugas et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de " La Compagnie du chemin de fer de Montcalm " ;

De Margaret McCready Langan et autres ; demandant un acte pour abroger l'acte 54 Vict, chap. 101, concernant la succession de feu James McCready ;

De A. de Martigny et autres, demandant un acte d'incorporation pour la Compagnie Hypothécaire Canadienne ;

Du Rév. A. Sentenne et autres ; demandant un acte pour séparer l'administration de la succession de feu F. X. Beaudry ;

De C. Brossard et autres ; demandant un acte pourvoyant à la concession de la commune de Laprairie ;

De la corporation de la ville de Longueuil, demandant des amendements à sa charte.

Votre comité recommande que la requête suivante soit lue et reçue :

Du Révérend P. Beaudet et autres.

THOMAS CHAPAIS,

Président pro temp.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

La pétition du Révérend P. Beaudet et autres est alors lue et reçue.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

*Ordonné* que la requête du Président et des syndics des Iles Du Moine et des Barques, demandant d'amender la section 15 du chapitre 64, 47 Vict., soit soumise au Comité des Ordres permanents et Bills privés afin de faire rapport à cette Chambre si la dite requête peut être lue et reçue.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que la requête des gouverneurs, de la Corporation et de la Faculté de Médecine de l'université McGill, demandant que le Bill concernant le Collège des médecins et chirurgiens ne devienne pas loi, soit soumise au comité des Ordres permanents et Bills privés afin de faire rapport à cette Chambre si la dite requête peut être lue et reçue.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que lorsque cette chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, à 5 heures P. M.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 4) intitulé :  
 " Loi modifiant la loi relative aux taux des péages sur les chemins à barrières de la rive sud, "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 10) intitulé :  
 " Loi modifiant l'article 704 des Statuts refondus relativement à l'assistant-procureur général, "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné*, que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à mardi, à 5 heures P. M.

---

MARDI, 7 FEVRIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Larue,*  
*Laviolette,*

*Marsil,*  
*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ward*, de certains électeurs municipaux de la cité de Montréal, deux pétitions.

Par l'honorable M. *Méthot*, de certains propriétaires de St. Pierre les Becquets, trois pétitions.

Par l'honorable M. *Roche*, de John Sharples et autres ;

Par l'honorable M. *Ward*, de la ville de la Côte St Antoine ;

Du " Bishop's College ", Lennoxville.

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

De la " Canadian Fire Underwriters Association ", s'opposant à l'incorporation du " Montreal Board of Fire Insurance Brokers " ;

De la " Church Home ", Québec, demandant sa subvention annuelle ;

Du rév. J. B. Dupuis et autres, à l'appui du bill demandant l'extension des délais pour construire le chemin de fer St Jean et Sorel ;

De Philippe Desrambeau et autres, censitaires de la Commune de Laprairie, s'opposant à ce que la dite Commune soit divisée autrement qu'en fermes ou terres.

La requête de James King et autres, demandant l'incorporation du chemin de fer St-Léonard et Lévis, et celle de la compagnie du cimetière Mont Royal, demandant l'autorisation d'acheter de nouveaux terrains, étant lues, l'Orateur déclare qu'elles ne peuvent être reçues, attendu que les délais fixés par l'article 51 pour la réception des pétitions sont expirés.

La requête de la banque de Montréal et autres banques, demandant que la charte de la cité de Montréal soit amendée de manière à leur donner le droit de voter à l'élection du maire et des échevins étant lue, l'Orateur déclare que la dite requête est irrégulière et ne peut être reçue, attendu qu'elle ne porte pas le sceau des dites corporations.

Et la requête de Henri Corneil et autres, demandant qu'une élection générale du maire et des échevins de la cité de Montréal, ait lieu au mois de mars prochain étant lue, l'Orateur déclare que la dite requête ne portant pas trois signatures sur la page contenant la demande, est irrégulière, et ne peut être lue et reçue.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que la requête de Henri Corneil et autres, demandant qu'une élection générale du maire et des échevins de la cité de Montréal ait lieu au mois de mars prochain, soit renvoyée au comité des ordres permanents et Bill privés, afin de faire rapport à cette Chambre si la dite requête peut être lue et reçue.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que la requête de James King et autres, demandant l'incorporation du chemin de fer St. Léonard et Lévis, soit soumise au Comité des Ordres permanents et Bills privés, afin de faire rapport à cette Chambre si la dite requête peut être lue et reçue.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que la requête de la Compagnie du cimetière Mont Royal, demandant l'autorisation d'acheter de nouveaux terrains soit soumise au comité des Ordres permanents et Bills privés, afin de faire rapport à cette Chambre si la dite requête peut être lue et reçue,

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

*Ordonné* que la requête de la banque de Montréal et autres banques, demandant que la charte de la cité de Montréal soit amendée de manière à leur donner le droit de voter à l'élection du maire et des échevins soit soumise au Comité des Ordres et Bills Privés afin de faire rapport si la dite requête peut être lue et reçue.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que la requête de la compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal, demandant un acte pour amender l'acte 48 Victoria, chapitre 74, soit soumise au comité des Ordres permanents et Bills privés, afin de faire rapport à cette Chambre si la dite requête doit être lue et reçue.

---

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 42) intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Blandford, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 43) intitulé : " Loi autorisant une certaine cession de biens faite à la corporation épiscopale catholique romaine du diocèse de Valleyfield, par la paroisse de Sainte-Cécile de Valleyfield, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 37) intitulé : " Loi pour diviser le capital-actions de la *Paton Manufacturing Company* en actions de cent piastres, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 46) intitulé : " Loi concernant la charte de la ville de Beauharnois et ses amendements, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 67) intitulé : " Loi permettant à l'honorable Louis-Adolphe Billy d'ajouter le préfixe " de " avant son nom de famille ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour la deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No. 23) intitulé : " Loi validant certains enregistrements concernant des lots situés dans les onzième et douzième rangs du canton de Simpson, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 18) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux compagnies à fonds social, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No. 64) intitulé : " Loi modifiant l'acte 44-45 Victoria, chapitre 71, constituant en corporation, " La Compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Roche*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 93) intitulé : " Loi modifiant l'article 630 des Statuts refondus, relativement aux cautionnements des officiers publics, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Méthot*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée, ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

---

MERCREDI, 8 FÉVRIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Laviolette,*  
*Marsil,*

*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Ross, J. J.,*  
*Sylvestre*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, de la corporation du comté de Pontiac

Par l'honorable M. *Archambeault*, de W. H. Davidson.

Par l'honorable M. *Ward*, de l'Université McGill ;

De Ridley McKensie et autres ;

De certains propriétaires de la cité de Montréal.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que la requête de certains propriétaires de la cité de Montréal, demandant que la répartition pour l'élargissement de la rue Bleury soit faite sur la même base que pour l'élargissement des autres rues, soit maintenant lue et reçue.

La dite requête est en conséquence lue et reçue.

L'honorable M. *Laviolette*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son 4e rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

### CONSEIL LEGISLATIF.

#### BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 8 février 1893.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés dans chaque cas :

De la "Quebec and Levis Electric Light, Co," demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Julien Leduc, maire de la ville de Beauharnois, demandant des amendements à l'acte 27 Vict., chap. 24, et à l'acte 38 Vict., chap. 77 ;

De la corporation épiscopale catholique romaine du diocèse de Valleyfield, demandant un acte à l'effet d'autoriser la cession de biens à elle faite par la paroisse de Ste. Cécile ;

De la "Quebec and Lake St. John Railway Company," demandant un acte pour amender les actes 46 Vict., chap. 88, et 51-52 Vict., chap. 94 ;

De Marie Joséphine de Guigné et autres, demandant un acte d'incorporation pour l'Institut des Franciscaïnes missionnaires de Marie ;

De Robert Bickerdike et autres, demandant leur incorporation sous le nom de "The Dominion Abattoir and Stockyards Company" ;

Du rév. P. Beaudet et autres, demandant l'incorporation de la ville de St. Laurent, comté de Jacques-Cartier ;

De la ville de Maisonneuve, demandant un acte pour amender sa charte ;

De Purissima Robert et Aimé Bourassa, demandant un acte pour assurer les effets civils du mariage contracté entre Aimé Bourassa et Dame Purissima Robert ;

De P. A. Collette et autres, demandant l'incorporation de la société St.-Jean-Baptiste de St-Rémi.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, recommande la suspension de la règle 38 en ce qui concerne la dite requête et qu'elle soit lue et reçue :

De Charles Lionais et autres, demandant leur incorporation sous le nom de "The Gaspésie Railway Company of Canada."

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, recommande que la règle 39 soit suspendue en ce qui les concerne et que les dites requêtes soient lues et reçues :

De la "Drummond County Railway Company," demandant des amendements à sa charte ;

Du Conseil de la cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à l'acte 38 Vict., chap. 76, et aux divers actes qui l'amendent ;

De "l'Union St-Joseph de Trois-Rivières," demandant la refonte de l'acte de Québec, 28 Vict, chap. 64 ;

Des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte pour confirmer une certaine vente ;

Du président et des syndics des îles du Moine et des Barques, demandant des amendements à la section 15 du chap. 64 du Statut 47 Victoria ;

Des gouverneurs de la corporation et de la Faculté de Médecine de l'Université McGill, s'opposant à la passation du Bill relatif au collège des médecins et chirurgiens ;

De la compagnie du chemin de fer du parc et de l'Île de Montréal, demandant un acte pour amender l'acte 48 Vict., chap. 74 ;

De la banque de Montréal et autres banques, demandant que la charte de la cité de Montréal, soit amendée de manière à leur donner le droit de voter aux élections du maire et des échevins ;

Du conseil du comté de Témiscouata, demandant la passation d'une loi pour transférer le bureau d'enregistrement de l'Isle Verte à Fraser-ville.

Votre comité recommande que la règle 51 soit suspendue pour les requêtes suivantes et que les dites requêtes soient lues et reçues ;

De James King et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " St. Léonard, and Levis Railway Company " ;

De la compagnie du cimetière Mont Royal, demandant l'autorisation d'acheter de nouveaux terrains.

Et votre comité après avoir examiné la requête suivante, recommande qu'elle soit lue et reçue, attendu que l'irrégularité qu'elle comportait a été réparée :

De Henri Corneil et autres, demandant qu'une élection générale du maire et des échevins de la cité de Montréal, ait lieu au mois de mars prochain.

Le tout respectueusement soumis,

J. G. LAVIOLETTE,

Président *pro temp.*

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est  
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre de la Chambre, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

De Charles Lionais et autres, demandant leur incorporation sous le nom de " The Gaspésie Railway Company of Canada ;

De la " Drummond County Railway Company," demandant des amendements à sa charte ;

Du conseil de la cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à l'acte 38 Vict., chap. 76 et aux divers actes qui l'amendent ;

De l'Union Saint-Joseph de Trois-Rivières, demandant la refonte de l'acte de Québec, 28 Vict. chap. 64 ;

Des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte pour confirmer une certaine vente ;

Du président et des syndics des Iles du Moine et des Barques, demandant des amendements à la section 15 du chapitre 64 du Statut 47 Victoria ;

Des gouverneurs, de la corporation et de la faculté de médecine de l'Université McGill, s'opposant à la passation du Bill relatif au collège des médecins et chirurgiens ;

De la compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal, demandant un acte pour amender l'acte 48 Vict., chap. 74 ;

De la banque de Montréal et autres banques, demandant que la charte de la cité de Montréal soit amendée de manière à leur donner le droit de voter aux élections du maire et des échevins ;

Du conseil du comté de Témiscouata, demandant la passation d'une loi pour transférer le bureau d'enregistrement de l'Île Verte à Fraserville ;

De James King et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " St-Léonard & Levis Railway Company ; "

De la compagnie du cimetière Mont Royal, demandant l'autorisation d'acheter de nouveaux terrains ;

De Henri Corneil et autres, demandant qu'une élection générale du maire et des échevins de la cité de Montréal ait lieu au mois de mars prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que l'ordre de la Chambre en date du 7 février courant ordonnant que le Bill (No 42) intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Blandford," fût mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture vendredi prochain, soit rescindé, et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 37) intitulé :  
 " Loi pour diviser le capital-actions de la " Paton Manufacturing Com-  
 pany " en actions de cent piastres,"

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 43) intitulé :  
 " Loi autorisant une certaine cession de biens faite à la corporation épis-  
 copale catholique romaine du diocèse de Valleyfield, par la paroisse de  
 Sainte-Cécile de Valleyfield,"

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 64) intitulé :  
 " Loi modifiant l'acte 44-45 Victoria, chapitre 71, constituant en corpora-  
 tion " La Compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis,"

Sur motion de l'honorable M. *Roche*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Roche*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 67) intitulé :  
 " Loi permettant à l'honorable Louis-Adolphe Billy d'ajouter le préfixe  
 " de " avant son nom de famille,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne a  
 demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 9 FEVIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présent sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Larue,*  
*Laviolette,*  
*Marsil,*

*Méhot,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Ross J. J.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville.*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Sylvestre*, de G. A. Lavoie et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la requête suivante est lue et reçue :

Du Rév. J. N. C. Lafond et autres, à l'appui du Bill incorporant la  
" Blandford Lumber Railway Company."

La requête du collège Bishop, s'opposant au Bill relatif au collège des médecins et chirurgiens, étant lue, l'Orateur déclare que la dite requête, ne portant pas le sceau de la Corporation, est irrégulière et ne peut être reçue.

Les requêtes de John Sharples et autres, demandant leur incorporation sous le nom de "The Cap Rouge, Sillery & St. Lawrence Railway Company," et de la ville de la Côte St. Antoine, demandant un acte pour amender et refondre les actes concernant la dite ville, étant lues, l'Orateur déclare qu'elles ne peuvent être reçues, attendu que les délais fixés par l'article 51 pour la réception des pétitions sont expirés.

Les requêtes de A. E. Gagnon et autres, et de T. T. Valiquette et autres, demandant qu'une élection générale du maire et des échevins de la cité de Montréal, ait lieu durant le mois de mars 1893, étant lues, l'Orateur déclare que les dites requêtes ne portant pas trois signatures sur la page contenant la demande, sont irrégulières et ne peuvent être lues et reçues.

L'honorable M. *Ward* demande l'autorisation de rectifier certaines irrégularités contenues dans la requête du collègue Bishop, s'opposant au Bill relatif au collège des médecins et chirurgiens, laquelle permission lui est accordée par la Chambre.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son deuxième rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

## CONSEIL LEGISLATIF.

### COMITÉS DES CONTINGENTS.

Québec, 9 février 1893.

Le comité auxquels ont été référés les comptes contingents et les déboursés du Conseil législatif pour la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre Comité a examiné l'état des dépenses et des déboursés du comptable depuis le premier mai 1892, date du dernier apurement de ses comptes jusqu'au premier janvier 1893.

Les comptes ont été tenus par M. R. Campbell, depuis le premier mai jusqu'au premier décembre 1892, et par M. Fréchette, greffier du Conseil, depuis le premier décembre dernier.

M. Campbell, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé de ses dépenses appuyé de pièces justificatives, numérotées depuis le No. 1 jusqu'à 312, inclusivement, établissant que les déboursés faits pour le Conseil législatif, depuis le premier mai au premier décembre, s'élevant à la somme de \$33,979.67 dont \$27,904.05 ont été déboursés depuis le premier mai au trente juin, \$6,075.62 depuis le premier juillet au premier décembre.

Le compte rendu des dépenses faites depuis le premier décembre au premier janvier 1893, appuyé sur pièces justificatives, numérotées depuis No 1 à No 60, a été trouvé correct ; il est établi par ce compte que les déboursés du Conseil législatif, depuis le premier décembre au premier janvier 1893, s'élèvent à la somme de \$2,582.77, et que la balance entré les mains du comptable, à la date du premier janvier 1893, était de \$760.55.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE BRYSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dorion* présente un Bill (E) intitulé : " Acte pour corriger certaines erreurs du cadastre des paroisses de Saint-Jude et de l'Immaculée Conception de St. Ours."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Sur motion de l'honorable M. *Roche*, il est

*Ordonné* que la requête de John Sharples et autres, demandant leur incorporation sous le nom de " The Cap Rouge, Sillery and St. Lawrence Railway Company," soit soumise au comité des Ordres permanents et Bills privés, afin de faire rapport si la dite requête peut être lue et reçue.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que les requêtes de A. E. Gagnon et autres, et de T. T. Valiquette et autres, demandant qu'une élection générale du maire et des échevins de la cité de Montréal ait lieu durant le mois de mars 1893, et de la ville de la Côte St. Antoine, demandant un acte pour amender et refondre les actes concernant la dite ville, soient soumises au Comité des Ordres permanents et Bills privés, afin de faire rapport si les dites requêtes peuvent être lues et reçues.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 12) intitulé : " Loi modifiant l'article 17 du Code civil, relativement aux jours non juridiques, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du Comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

---

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 13) intitulé : " Loi modifiant l'article 2 du Code de Procédure Civile relativement aux jours non juridiques,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 14) intitulé : " Loi modifiant l'article 36 des Statuts refondus, relativement aux jours non juridiques,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 18) intitulé :  
" Loi amendant la loi relative aux compagnies à fonds social, "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 23) intitulé :  
" Loi validant certains enregistrements concernant des lots situés dans les onzième et douzième rangs du canton de Simpson, "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 46) intitulé :  
" Loi concernant la charte de la ville de Beauharnois et ses amendements, "

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 42) intitulé :  
" Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Blandford, "

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 10.30 hrs A. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 10.30 hrs A. M.

---

VENDREDI, 10 FEVRIER 1893.

*Séance, de 10.30 heures A. M.*

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Boucherville de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Larue,*  
*Marsil,*

*Méthot,*  
*Pilletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Ross, J. J.,*  
*Starnes,*  
*Styvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

Du collège Bishop, s'opposant au Bill relatif au collège des Médecins et chirurgiens ;

Des Gouverneurs, de la Corporation et de la Faculté de Médecine de l'Université McGill, s'opposant au Bill relatif au collège des médecins et chirurgiens ;

De Ridley McKenzie et autres étudiants de la Faculté de médecine de l'Université McGill, s'opposant au Bill relatif au collège des médecins et chirurgiens.

Les requêtes de la corporation du comté de Pontiac, demandant la permission d'émettre des débetures, et de W. H. Davidson, demandant d'être admis au barreau de la province de Québec après examen, étant lues, l'*Orateur* déclare qu'elles ne peuvent être reçues, attendu que les délais fixés par l'article 51 pour la réception des pétitions sont expirés.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que la requête de la corporation du comté de Pontiac, demandant la permission d'émettre des débetures, soit soumise au comité des Ordres permanents et Bills privés, afin de faire rapport si la dite requête peut être lue et reçue.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que la requête de W. H. Davidson, demandant à être admis au Barreau de la province de Québec, après examen, soit soumise au comité des Ordres permanents et Bills privés, afin de faire rapport si la dite requête peut être lue et reçue.

L'honorable M. *Archambeault* dépose sur le bureau de la Chambre, de la part des Universités McGill et Bishop, un document relatif au Bill des médecins et chirurgiens.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné*, sur division, que lorsque cette chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi, le 15 février courant, à 4 heures P. M.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 6) intitulé : "Loi modifiant le Code de procédure civile au sujet des appels,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 18) intitulé : "Loi amendant la loi relative aux compagnies à fonds social,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne durant bon plaisir.

La Chambre reprend sa séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 41) intitulé : " Loi pour amender la loi 55-56 Victoria, chapitre 49, concernant la charte de la cité de Montréal, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mercredi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 122) intitulé : " Loi modifiant l'article 39 du Code municipal ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mercredi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 21) intitulé : " Loi amendant l'article 100 du Code municipal ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mercredi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 50) intitulé : " Loi transférant dans la ville de Fraserville le bureau d'enregistrement du comté de Témiscouata, " pour lequel elle demande l'agrément de Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mercredi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 26) intitulé : " Acte concernant un certain octroi de terre aux Pères Trappistes, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mercredi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 80) intitulé : " Loi amendant de nouveau la loi concernant les enquêtes dans les cas d'incendie et la charge de commissaire des incendies de la cité de Montréal ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

---

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mercredi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 95) intitulé : " Loi amendant la loi relative à la preuve prise par sténographie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mercredi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à mercredi prochain, à 4 heures P. M.

---

### MERCREDI, 15 FÉVRIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Larue,*

*Lavolette,*  
*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Ross, J. J.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward.*

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *J. J. Ross*, des médecins licenciés de la province de Québec ;

Par l'honorable M. *Chapais*, de F. X. Hébert et autres ;

Par l'honorable M. *Lavolette*, de Maxime Rodrigue et autres.

La requête de G. A. Lavoie et autres, s'opposant à la passation du Bill No 33 étant lue, l'Orateur déclare qu'elle est irrégulière et ne peut être reçue, attendu qu'elle ne porte aucune signature sur la page contenant la demande et que certains documents y sont annexés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 2) intitulé : "Loi relative au contrat passé entre le gouvernement et les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 8) intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et L. J. Demers & frère, pour l'impression de la *Gazette Officielle de Québec*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 11) intitulé : "Loi modifiant la loi concernant la pension des officiers publics," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 17) intitulé : "Loi relative aux emprunts municipaux," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 22) intitulé : "Acte pour amender l'article 1208 du Code civil, relativement aux actes notariés," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 25) intitulé : "Loi concernant l'émission d'obligations ou débetures provinciales pour pourvoir au rachat de l'emprunt de vingt millions de francs," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 40) intitulé : " Loi constituant en corporation l'Institut des Franciscaines Missionnaires de Marie ", pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 51) intitulé : " Loi concernant les commissaires d'écoles de la ville de la Côte Saint-Antoine," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 53) intitulé : " Loi relative à la succession de feu François-Xavier Beaudry," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 63) intitulé : " Loi amendant les diverses lois concernant la constitution en corporation de la cité des Trois-Rivières, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 81) intitulé : " Loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 124) intitulé : " Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 82, amendant la charte de la ville de St-Germain de Rimouski," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable *D. A. Ross*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (D) intitulé : " Acte incorporant le " Montreal Board of Fire Insurance Brokers,"

L'honorable M. *Gilman* propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Lavolette* propose en amendement que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais dans six mois.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*La Bruère, de*  
*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Chapais,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Larue,*

*Lavolette,*  
*Léthot,*  
*Pelletier,*  
*Ross, J. J.,*  
*Starnes et*  
*Tourville.—13.*

CONTRE :

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Bryson,*  
*Cormier,*  
*Gilman,*

*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Sylvestre et*  
*Ward.—8*

Ainsi il est résolu dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (C) intitulé : " Acte pour amender le paragraphe 5 de la section 4, du titre 2 des Statuts Refondus de la province de Québec, relatif à l'indemnité législative,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est  
*Ordonné* que l'honoraire payé pour le Bill (D) intitulé : " Acte incorporant le " Montreal Board of Fire Insurance Brokers, " soit remis à qui de droit, moins les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (E) intitulé : " Acte pour corriger certaines erreurs du cadastre des paroisses de St Jude et de l'Immaculée Conception de St Ours, "

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 6) intitulé : " Loi modifiant le Code de procédure civile au sujet des appels, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 41) intitulé : " Loi pour amender la loi 55-56 Victoria, chapitre 49, concernant la charte de la cité de Montréal, "

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 21) intitulé :  
 “ Loi amendant l'article 100 du Code municipal, ”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 50) intitulé :  
 “ Loi transférant dans la ville de Fraserville le bureau d'enregistrement du comté de Témiscouata, ”

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 26) intitulé :  
 “ Acte concernant un certain octroi de terre aux Pères Trappistes, ”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 95) intitulé :  
 “ Loi amendant la loi relative à la preuve prise par sténographie, ”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 16 FEVRIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs, présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet.*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Larue,*  
*Laviolette,*

*Marsil,*  
*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Ross, J. J.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *J. J. Ross*, de certains médecins licenciés de la province de Québec ;

Par l'honorable *M. Méthot*, de *Barnard Neil Farren* et autres.

L'honorable *M. Archambeault* du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son 5ème rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

#### CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,

Ce 16 février 1893.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés dans chaque cas :

---

Du conseil du comté de Témiscouata, demandant, le transfert du bureau d'enregistrement de l'Île Verte à Fraserville ;

De la " Drummond County Railway Company," demandant des amendements à sa charte ;

De L. H. Hénault et autres, demandant des amendements à la charte de la cité de Ste Cunégonde de Montréal ;

Du conseil de la cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à l'acte 38 Vict., chap. 76 et aux divers actes qui l'amendent ;

De l'Union St Joseph des Trois-Rivières, demandant la refonte de l'acte de Québec, 28 Vict., chap. 64 ;

Du bureau des directeurs du chemin de fer St Jean et Sorel, demandant la remise en vigueur des actes 43-44 Vict., chap. 53 ; 43-44 Vict., chap. 38 et chap. 39 ; 48 Vict., chap. 76, et 53 Vict., chap. 105 ;

De Charles Lionais et autres, demandant leur incorporation sous le nom de " The Gaspésie Railway Company of Canada " ;

De Hormisdas Laporte et autres, demandant un acte d'incorporation sous le non de " l'Alliance Nationale " ;

Des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, demandant un acte pour confirmer une certaine vente ;

De P. Tanguay et autres, demandant l'incorporation d'une compagnie de téléphone ;

De Philomène Lemoine, en religion Sœur Thérèse de Jésus et autres, demandant un acte d'incorporation pour les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis ;

De N. A. Hurteau et autres, demandant leur incorporation sous le nom de " The Quebec South and Occidental Railway Company " ;

De Mary Farmer, demandant l'autorisation de faire un emprunt et d'hypothéquer une propriété substituée ;

De O. M. Augé et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal ;

Du président et des syndics des îles du Moine et des Barques, demandant un acte pour amender la section 15 du chap. 64 du Statut 47 Victoria ;

---

De la " Canadian Mutual Loan and Investment Company ", demandant l'autorisation de faire affaires dans la province de Québec ;

De la compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal, demandant des amendements à l'acte 48 Vict. chap. 74 ;

De James King et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The St. Leonard and Levis Railway Company " ;

De la compagnie du cimetière Mont Royal, demandant l'autorisation d'acheter de nouveaux terrains.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, recommande que la règle 51 soit suspendue en ce qui les concerne, et qu'elles soient lues et reçues :

De John Sharples et autres, demandant leur incorporation sous le nom de " The Cap Rouge, Sillery & St. Lawrence Railway Company " ;

De la ville de la Côte St Antoine, demandant un acte pour amender et refondre les actes relatifs à la ville de la Côte St. Antoine ;

De la corporation du comté de Pontiac, demandant l'autorisation d'émettre des débentures ;

De W. H. Davidson, demandant son admission au Barreau de la province après examen.

Et votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, ne recommande pas que les dites requêtes soient lues et reçues :

De A. E. Gagnon et autres, et de T. T. Valiquette et autres, demandant qu'une élection générale du maire et des échevins de la cité de Montréal ait lieu au mois de mars 1893.

Votre comité recommande que tous les Bills privés, après avoir été rapportés, soient examinés en comité général avant d'être lus la troisième fois.

Le tout respectueusement soumis,

HORACE ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre de la Chambre, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

De John Sharples et autres, demandant leur incorporation sous le nom de " The Cap Rouge, Sillery and St. Lawrence Railway Company " ;

De la ville de la Côte St. Antoine, demandant un acte pour amender et refondre les actes relatifs à la dite ville ;

De la corporation du comté de Pontiac, demandant l'autorisation d'émettre des débentures ;

De W. H. Davidson, demandant son admission au Barreau de la province après examen.

L'honorable M. *Marsil*, du comité spécial auquel a été soumis le Bill (B) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux médecins et aux chirurgiens, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

A six heures, la Chambre suspend sa séance.

A huit heures, la Chambre reprend sa séance, et se constitue de nouveau en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Méthot*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 46) intitulé : "Loi concernant la charte de la ville de Beauharnois et ses amendements," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelques temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Tourville*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 37) intitulé : "Loi pour diviser le capital-actions de la " *Paton Manufacturing Company* " en actions de cent piastres," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 43) intitulé : " Loi autorisant une certaine cession de biens faite à la corporation épiscopale catholique romaine du diocèse de Valleyfield, par la paroisse de Sainte-Cécile de Valleyfield, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, dans la version française, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 67) intitulé : " Loi permettant à l'honorable Louis-Adolphe Billy d'ajouter le préfixe " de " avant son nom de famille, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mis sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative,

Il est lu comme suit :

#### ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Mercredi, le 15 février 1893.

*Résolu* :—Qu'il soit envoyé un message au Conseil législatif informant leurs Honneurs que cette Chambre ne concourt pas dans les amendements faits au Bill (No 13) " Loi modifiant l'article 2 du Code de procédure civile, relativement aux jours non juridiques," pour les raisons suivantes :

Parce que les jours ajoutés par l'amendement étant des jours non juridiques d'après les lois fédérales, il serait d'une utilité très problématique de les déclarer juridiques pour les fins provinciales, et que d'ailleurs le mercredi des cendres est considéré comme un jour de fête religieuse d'observance stricte par l'Eglise Anglicane.

*Ordonné*, que le Greffier porte ce message au Conseil Législatif.

(Attesté), L. G. DESJARDINS,

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill et le dit message soient examinés en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill et le dit message.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre avec recommandation de ne pas insister sur les amendements fait au dit Bill.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif n'insiste pas sur les amendements faits au dit Bill.

Un autre message est reçu de l'Assemblée législative. Il est lu comme suit :

#### ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Mercredi, le 15 février 1893.

*Resolu* : Qu'il soit envoyé un message au Conseil législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre ne concourt pas dans les amendements fait au Bill (No 14) : " Loi modifiant l'article 36 des Statuts Refondus relativement aux jours non juridiques," pour les raisons suivantes :

Parceque les jours ajoutés par l'amendement étant des jours non juridiques d'après les lois fédérales, il serait d'une utilité très problématique de les déclarer juridiques pour les fins provinciales, et que d'ailleurs le mercredi des cendres est considéré comme un jour de fête religieuse d'observance stricte par l'église Anglicane.

*Ordonné* que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

(Attesté) L. G. DESJARDINS,

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill et le dit message soient examinés en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill et le dit message.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre avec recommandation de ne pas insister sur les amendements faits au dit Bill.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif n'insiste pas sur les amendements faits au dit Bill.

Un autre message est reçu de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Mercredi, le 15 février 1893.

*Résolu* qu'il soit envoyé un message au Conseil législatif informant Leurs Honneurs que cette Chambre ne concourt pas dans les amendements faits au Bill (No 12) " Loi modifiant l'article 17 du code civil, relativement aux jours non-juridiques " pour les raisons suivantes :

Parce que les jours ajoutés par l'amendement étant des jours non-juridiques d'après les lois fédérales, il serait d'une utilité très problématique de les déclarer juridiques pour les fins provinciales, et que d'ailleurs le mercredi des Cendres est considéré comme un jour de fête religieuse d'observance stricte par l'Eglise anglicane.

*Ordonné* que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Attesté,

L. G. DESJARDINS,

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill et le dit message soient examinés en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill et le dit message.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre avec recommandation de ne pas insister sur les amendements faits au dit Bill.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif n'insiste pas sur les amendements faits au dit Bill.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 23) intitulé : " Loi validant certains enregistrements concernant des lots situés dans les onzième et douzième rangs du canton de Simpson,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 95) intitulé : " Loi amendant la loi relative à la preuve prise par sténographie,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 2) intitulé : " Loi relative au contrat passé entre le gouvernement et les Frères de la Charité de St-Vincent de Paul de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné  
 en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 8) intitulé :  
 " Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et L. J. Demers  
 & Frère pour l'impression de la *Gazette Officielle* de Québec,

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné  
 en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 11) intitulé :  
 " Loi modifiant la loi concernant la pension des officiers publics,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné  
 en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 25) intitulé :  
 " Loi concernant l'émission d'obligations ou débentures provinciales pour  
 pourvoir au rachat de l'emprunt de vingt millions de francs,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné  
 en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 40) intitulé :  
 " Loi constituant en corporation l'Institut des Franciscaines Missionnaires  
 de Marie,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 51) intitulé :  
 " Loi concernant les commissaires d'écoles de la ville de la Côte Saint-  
 Antoine,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 53) intitulé : " Loi relative à la succession de feu François-Xavier Beaudry ",

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 63) intitulé : " Loi amendant les diverses lois concernant la constitution en corporation de la cité de Trois-Rivières, "

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 81) intitulé : " Loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure, "

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 124) intitulé : " Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 82, amendant la charte de la ville de St. Germain de Rimouski, "

Sur motion de l'honorable *D. A. Ross*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable *D. A. Ross*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne a demain, à 3 heures P. M.

---

VENDREDI, 17 FEVRIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur.

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet.*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Larue,*  
*Laviolette,*  
*Marsil,*

*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Ross, J. J.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Conformément à l'ordre du jour, la requête suivante est lue et reçue :

De F. X. Hébert et autres, à l'appui du Bill relatif à la compagnie du chemin de fer St. Jean et Sorel.

La requête de certains médecins de la province de Québec, à l'appui du Bill des médecins et chirurgiens, étant lue, l'Orateur la déclare irrégulière, attendu qu'elle ne porte pas de signatures.

La requête de Maxime Rodrigue et autres, s'opposant au Bill relatif à la fermeture des magasins à bonne heure, étant lue, l'Orateur la déclare irrégulière, attendu qu'elle n'a pas la forme d'une requête.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son 6ème rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 17 février 1893.

Le Comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés :

De la ville de la Côte St. Antoine, demandant un acte pour amender et refondre les actes relatifs à la dite ville ;

De W. H. Davidson, demandant son admission au Barreau de la province après examen ;

De John Sharples et autres, demandant leur incorporation sous le nom de "The Cap Rouge, Sillery and St. Lawrence Railway Company".

Et votre comité recommande la suspension de la règle 53 pour la requête suivante :

De la corporation du comté de Pontiac, demandant l'autorisation d'émettre des débetures.

Le tout respectueusement soumis,

HORACE ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 64) intitulé : "Loi modifiant l'acte 44-45 Victoria, chapitre 71, constituant en corporation "la Compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Roche*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 41) intitulé : " Loi pour amender la loi 55-56 Victoria, chapitre 49, concernant la charte de la cité de Montréal, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Archambeault* propose que la Chambre se forme maintenant en comité général pour examiner le dit Bill.

L'honorable M. *de Boucherville* soulève la question de savoir si, immédiatement après le rapport d'un Bill, on peut faire motion que la Chambre se forme en comité général sur ce Bill, ou si on doit remettre ce comité à un jour ultérieur.

L'honorable *Orateur* informe la Chambre qu'il rendrait sa décision plus tard.

Alors, avec le consentement de la Chambre, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Roche*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau lundi.

*Ordonné* en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la règle 10 soit suspendue et que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 10.30 heures a. m.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 7) intitulé : " Loi amendant de nouveau la loi concernant les magistrats de district," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 29) intitulé : " Loi relative à la construction des chemins de fer subventionnés par le gouvernement," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 32) intitulé : " Loi érigeant une nouvelle municipalité de village dans la partie ouest du Coteau St-Pierre, dans la paroisse de Notre-Dame-de-Grâce," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 77) intitulé : " Loi assurant les effets civils au mariage contracté entre Aimé Bourassa et Dame Purissima Robert," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 69) intitulé : " Loi autorisant Ernest Thayer à ajouter à son nom celui de Ross," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 19) intitulé : " Loi relative à l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement," pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 139) intitulé : " Loi modifiant la loi de l'instruction publique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 45) intitulé : " Loi modifiant la loi 4.-43 Victoria, chapitre 52, concernant la compagnie du chemin macadamisé de Laprairie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 55) intitulé : " Loi modifiant la loi 47 Victoria, chapitre 64, des Statuts relatifs aux syndics des îles du Moine et des Barques," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 102) intitulé : " Loi amendant et modifiant la loi érigeant en corporation le village de Dorion, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (E) intitulé : " Acte pour corriger certaines erreurs du cadastre des paroisses de St-Jude et de l'Immaculée Conception de Saint-Ours,"

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

*Ordonné* que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Chapais, Archambeault, Tourville, Méthot et du moteur.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 26) intitulé : " Acte concernant un certain octroi de terre aux Pères Trappistes,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laviolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 2) intitulé : " Loi relative au contrat passé entre le gouvernement et les Frères de la Charité de St-Vincent de Paul de Montréal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 8) intitulé : " Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et L. J. Demers & Frère pour l'impression de la *Gazette Officielle de Québec*,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit article soit rayé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 11) intitulé : " Loi modifiant la loi concernant la pension des officiers publics, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 25) intitulé : " Loi concernant l'émission d'obligations ou débetures provinciales pour pourvoir au rachat de l'emprunt de vingt millions de francs, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 81) intitulé : " Loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure, "

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit article soit rayé, et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général mardi prochain.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 22) intitulé : " Acte pour amender l'article 1208 du Code civil, relativement aux actes notariés, "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le Bill (No 17) intitulé : " Loi relative aux emprunts municipaux ", soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 10.30 heures A. M

---

SAMEDI, 18 FEVRIER 1893.

*Séance à 10.30 heures A. M.*

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Boucherville de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Larue,*  
*Laviolette,*

*Marsil,*  
*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Ross, J. J.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, de la " Women's Christian Temperance Union ; "

Par l'honorable M. *Ward*, du Collège Bishop.

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

Du rév. A. Longval et autres, et du rév. C. Mailhot et autres, relatives au Bill incorporant la compagnie du chemin de fer de Blandford ;

De certains médecins licenciés de la province de Québec, à l'appui du Bill des médecins et chirurgiens.

La requête de Bernard Neil Farren et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Lake Megantic Pulp Company " étant lue, l'Orateur déclare qu'elle ne peut être reçue, attendu que les délais fixés par l'article 51 pour la réception des pétitions sont expirés.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que la requête de Bernard Neil Farren et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Lake Megantic Pulp Company, " soit soumise au Comité des Ordres permanents et Bills Privés, afin de faire rapport si la dite requête peut être lue et reçue.

L'Orateur rend la décision suivante sur la question soulevée par l'honorable M. *de Boucherville*, le 17 février courant :

" Le comité des Ordres permanents et Bills privés " recommandé à cette Chambre, le 16 février courant, qu'à l'avenir tous les Bills privés, après avoir été rapportés, soient examinés en comité de toute la Chambre avant d'être lus la troisième fois.

" On soulève la question de savoir si, immédiatement après le rapport des Bills, on peut faire motion que la Chambre se forme en comité général sur ces Bills, ou si on doit remettre ce comité à un jour ultérieur.

" La question est nouvelle comme la pratique qu'on a résolu de suivre à l'avenir, et il n'existe aucune règle de la Chambre à ce sujet. C'est un cas imprévu, et comme le stipule la règle 103 du Conseil législatif : " Dans " tous les cas imprévus, on doit suivre les règles, formes et usages de la " Chambre des Lords."

" Une règle de la Chambre des Lords du 28 juin 1715 déclare qu'aucun rapport n'est reçu d'aucun comité de toute la Chambre le même jour que ce comité examine le Bill, quand des amendements sont faits au Bill (May, p. 571.)

" Me basant sur cette règle, j'exprimerai l'opinion qu'aussitôt les Bills rapportés, la Chambre se forme en comité général pour les examiner, mais que l'adoption du rapport du comité soit remise à un jour ultérieur, à moins que la Chambre ne consente à procéder de suite à l'adoption du Bill. "

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (C) intitulé : " Acte pour amender le paragraphe 5 de la section 4, du titre 2 des Statuts Refondus de la province de Québec, relatif à l'indemnité législative."

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné* que le dit article soit rayé, et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 21) intitulé : " Loi amendant l'article 100 du Code municipal, "

Sur motion de l'honorable M. *Chapuis*, il est

*Ordonné* que le dit article soit rayé, et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 22) intitulé : " Acte pour amender l'article 1208 du Code civil, relativement aux actes notariés,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapuis*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 122) intitulé : " Loi modifiant l'article 39 du Code Municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Roche*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Roche*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 7) intitulé :  
 “ Loi amendant de nouveau la loi concernant les magistrats de district,”  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné  
 en Comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 29) intitulé :  
 “ Loi relative à la construction des chemins de fer subventionnés par le  
 gouvernement,”  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné  
 en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 32) intitulé :  
 “ Loi érigeant une nouvelle municipalité de village dans la partie ouest  
 du Coteau Saint-Pierre, dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce,”  
 Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 77) intitulé :  
 “ Loi assurant les effets civils au mariage contracté entre Aimé Bourassa  
 et Dame Purissima Robert,”  
 Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 6.) intitulé :  
 “ Loi autorisant James Ernest Thayer à ajouter à son nom celui de Ross,”  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 19) intitulé : "Loi relative à l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 139) intitulé : "Loi modifiant la loi de l'Instruction publique,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 45) intitulé : "Loi modifiant la loi 42-43 Victoria, chapitre 52, concernant la compagnie du chemin macadamisé de Laprairie,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 55) intitulé : "Loi modifiant la loi 47 Victoria, chapitre 64, des Statuts relatifs aux syndics des îles du Moine et des Barques,"

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 102) intitulé : "loi amendant et modifiant la loi érigeant en corporation le village de Dorion,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

---

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 47) intitulé : "Loi constituant en corporation les Syndics Apostoliques des Pères Franciscaïns de l'Observance," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

---

### LUNDI, 20 FEVRIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Audet,*

*Boucherville, de*

*Bryson,*

*Chapais,*

*Cormier,*

*Dorion,*

*Garneau,*

*Gilman,*

*Larue,*

*Laviolette,*

*Marsil,*

*Méthot,*

*Pelletier,*

*Roche,*

*Ross, D. A.,*

*Starnes,*

*Sylvestre,*

*Ward,*

*Wood.*

PRIÈRE :

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

De la "Women's Christian Temperance Union," demandant une loi prohibant la vente du tabac ou de l'opium aux personnes de moins de dix-huit ans ;

De la Faculté de Médecine du Collège Bishop, s'opposant à la passation du Bill des médecins et chirurgiens.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 4) intitulé : " Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et L. J. Demers & Frère pour l'impression de la *Gazette officielle*,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du Comité, fait un rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement,

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 7) intitulé : " Loi amendant de nouveau la loi concernant les magistrats de district,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 29) intitulé : " Loi relative à la construction des chemins de fer subventionnés par le gouvernement,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavivette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 19) intitulé : " Loi relative à l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 139) intitulé : " Loi modifiant la loi de l'inspection publique, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Roche*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 122) intitulé : " Loi modifiant l'article 39 du Code municipal, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ward*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau.

*Ordonné* en conséquence pour demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 17) intitulé : " Loi relative aux emprunts municipaux ",

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 47) intitulé : " Loi constituant en corporation les Syndics Apostoliques des Pères Franciscains de l'Observance, "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 67) intitulé : " Loi permettant à l'honorable Louis-Adolphe Billy d'ajouter le préfixe " de " avant son nom de famille ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 15) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux écoles d'industrie, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 16) intitulé : " Loi concernant la compilation des statistiques relatives au mouvement de la population ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 31) intitulé : " Loi constituant en corporation la Société St. Jean-Baptiste de St-Rémi," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sturmes*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 36) intitulé : " Loi constituant en corporation " The Back River Power Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 39) intitulé : " Loi modifiant les lois qui constituent en corporation la cité de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 44) intitulé : " Loi confirmant la vente par Ann Maria Devins aux Commissaires d'écoles catholiques romains, de la cité de Montréal, d'un immeuble lui venant de la succession de son père, feu Peter Devins," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 48) intitulé : " Loi constituant en corporation la ville St-Laurent," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 72) intitulé : " Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, amendant et refondant les divers actes concernant la compagnie du chemin de fer de Québec et Lac St-Jean, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 74) intitulé : " Loi constituant en corporation la " Compagnie Hypothécaire," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 114) intitulé : " Loi modifiant l'acte 19-20 Victoria, chapitre 128, intitulé : " Acte pour amender et consolider les différents actes qui incorporent la compagnie du cimetière Mont-Royal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 101) intitulé : " Loi autorisant la vente des immeubles appartenant à la substitution créée par le testament de feu Dame Marie-Émilie Crevier, et de feu Narcisse M. Lecavalier," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 110) intitulé : " Loi décrétant de nouveau et modifiant la loi d'incorporation de la compagnie du chemin de fer Saint-Jean et Sorel, et les lois qui l'amendent, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* qu'à partir de demain il y ait deux séances de la Chambre, chaque jour, l'une à 3 heures P. M., et l'autre à huit heures P. M., ces séances devant être considérées comme tenues à des jours différents.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MARDI, 21 FÉVRIER 1893.

*Séance de 3 heures P. M.*

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur.

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Larue,*

*Laviolette.*  
*Marsil,*  
*Méthot,*  
*Peletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D A.,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville.*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer, présente son premier rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

### CONSEIL LEGISLATIF,

BUREAU DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER.

Ce 21 février 1893.

Le comité permanent des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport.

L'honorable M. *Wood* a été nommé président de ce comité.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. WOOD,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté

L'honorable M. *Wood*, du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 42) intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Blandford," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Méthot*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son 7ème rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

## CONSEIL LEGISLATIF.

### BUREAU DES BILLS PRIVÉS,

Ce 21 février 1893.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, recommande que la règle 51 soit suspendue en autant qu'elle est concernée et que la dite requête soit lue et reçue :

De Bernard Neil Farren et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Lake Megantic Pulp Company."

Le tout respectueusement soumis,

F.-X. O. MÉTHOT,

Président, *pro tem*.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

La dite requête est alors lue et reçue.

L'honorable M. *Méthot*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 63) intitulé : " Loi amendant les

diverses lois concernant la constitution en corporation de la cité de Trois-Rivières," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Méthot*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 50) intitulé : " Loi transférant dans la ville de Fraserville le bureau d'enregistrement du comté de Témiscouata." fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M. *Méthot*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 77) intitulé : " Loi assurant les effets civils au mariage contracté entre Aimé Bourassa et Dame Purissima

Robert," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Méthot*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 124) intitulé : "Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 82 amendement la charte de la ville de St-Germain de Rimouski," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *D. A. Ross*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M. *Méthot*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 40) intitulé : "Loi constituant en corporation l'Institut des Franciscaines Missionnaires de Marie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Méthot*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 53) intitulé : "Loi relative à la succession de feu François-Xavier Beaudry", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Méthot*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 69) intitulé: "Loi autorisant James Ernest Thayer a ajouter à son nom celui de Ross," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Méthot*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 32) intitulé: "Loi érigeant une nouvelle municipalité de village dans la partie ouest du Côteau St-Pierre, dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement,

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Méthot*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 45) intitulé: "Loi modifiant la loi 42-43 Victoria, chapitre 52, concernant la compagnie du chemin macadamisé de Laprairie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Méthot*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant la loi 47 Victoria, chapitre 64, des Statuts relatifs aux syndics des îles du Moine

et des Barques," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Méthot*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 51) intitulé : "Loi concernant les commissaires d'écoles de la ville de la Côte Saint Antoine," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Tourville*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée, ce Bill ainsi amendé sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 43) intitulé : " Loi autorisant une certaine cession de biens faite à la corporation épiscopale catholique du diocèse de Valleyfield, par la paroisse de Sainte-Cécile de Valleyfield," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 46) intitulé : " Loi concernant la charte de la ville de Beauharnois et ses amendements," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu, avec un Bill (No 64) intitulé : " Loi modifiant l'acte 44-45 Vict., ch. 71 constituant en corporation " la compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 33) intitulé : "Loi divisant et érigeant "la municipalité de St-Roch de Québec Nord" en deux municipalités séparées", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable *D. A. Ross*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 34) intitulé : Loi refondant la loi organique de " l'Union St-Joseph de Trois-Rivières." pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 134) intitulé : " Loi octroyant une aide pour l'établissement d'une école de laiterie à St-Hyacinthe, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chupais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 117) intitulé : " Loi constituant en corporation la " Compagnie du chemin de fer du Cap Rouge, Sillery et St-Laurent, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Roche*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 68) intitulé : " Loi modifiant et refondant les lois concernant la ville de la Côte Saint-Antoine, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (C) intitulé : " Acte pour amender le paragraphe 5 de la section 4, du titre 2 des Statuts Refondus de la province de Québec, relatif à l'indemnité législative, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 81) intitulé : " Loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau.

*Ordonné* en conséquence pour demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 17) intitulé : " Loi relative aux emprunts municipaux,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 80) intitulé : " Loi amendant de nouveau la loi concernant les enquêtes dans les cas d'incendie et la charge de commissaire des incendies de la cité de Montréal."

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 15) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux écoles d'industrie,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 16) intitulé : " Loi concernant la compilation des statistiques relatives au mouvement de la population,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 31) intitulé :  
 “ Loi constituant en corporation la Société St-Jean-Baptiste de St-Rémi, ”

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 36) intitulé :  
 “ Loi constituant en corporation “ The Back River Power Company, ”

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 39) intitulé :  
 “ Loi modifiant les lois qui constituent en corporation la cité de Québec, ”

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 48) intitulé  
 “ Loi constituant en corporation la ville St-Laurent, ”

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

*Ordonné* que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 72) intitulé :  
 “ Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, amendant et refondant les divers actes concernant la compagnie du chemin de fer de Québec et Lac St-Jean, ”

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 114) intitulé : "Loi modifiant l'acte 19-20 Victoria, chapitre 128, intitulé : "Acte pour amender et consolider les différents actes qui incorporent la compagnie du cimetière Mont-Royal,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est  
*Ordonné* que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill  
 Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 101) intitulé : "Loi autorisant la vente de s immeubles appartenant à la substitution créée par le testament de feu Dame Marie Emélie Crevier, et de feu Narcisse M. Lecavalier,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 110) intitulé : "Loi décrétant de nouveau et modifiant la loi d'incorporation de la compagnie du chemin de fer Saint-Jean et Sorel, et les lois qui l'amendent,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est  
*Ordonné* que le Bill (No 74) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie hypothécaire," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 41) intitulé : "Loi pour amender la loi 55-56 Victoria, chapitre 49, concernant la charte de la cité de Montréal,"

L'honorable M. *Wood* propose que la Chambre se constitue en comité général pour examiner le dit Bill maintenant.

L'honorable M. *Archambeault* propose, en amendement, que la Chambre ne se constitue pas en comité général maintenant, mais que le dit Bill soit soumis au comité général demain.

La question étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Cormier,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Marsil,*

*Méthot,*  
*Ross, D. A.,*  
*Sylvestre, et*  
*Tourville.—9.*

CONTRE :

Les honorables messieurs

*La Bruère, de*  
*Boucherville, de*  
*Audet.*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Dorion,*

*Larue,*  
*Laviolette,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ward et*  
*Wood.—12*

Ainsi elle est résolue dans la négative.

L'honorable M. *Laviolette*, secondé par l'honorable M. *Wood*, propose alors en amendement :

Que les mots suivants soient ajoutés à la motion : “ avec instruction de retrancher la clause première et de la remplacer par la suivante : ”

1. “ Les élections du maire et des douze échevins élus le 20 janvier et le 1er février 1893, ont été et sont par le présent déclarées valides, et les 24 échevins qui n'ont pas subi d'élections à ces dates, devront en subir une en mars 1893, la nomination ayant lieu le 16, et la votation le 26 de ce mois,” et de remplacer le préambule par le suivant :

• “ Attendu qu'il est urgent d'amender l'acte 55-56 Victoria, chapitre 49 relativement à la charte de la cité de Montréal :

“ A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit : ”

Et un débat s'étant élevé,

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit débat soit ajourné et que le dit ordre du jour ait préséance.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à à ce soir, à 8 heures.

---

MARDI, 21 FEVRIER 1893.

*Séance, de 8 heures P. M.*

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Lavolette,*

*Marsil,*  
*Methot,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Garneau*, de B. Harvey et autres.

Par l'honorable M. *Roche*, de Son Eminence E. A. Cardinal Taschereau.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 146) intitulé : " Loi autorisant la corporation du comté de Pontiac à émettre de nouvelles débentures, pour racheter celles émises antérieurement ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que les 45<sup>e</sup> et 62<sup>e</sup> règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 76) intitulé : " Acte constituant en corporation " La Compagnie du chemin de fer de Montcalm," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 103) intitulé : " Loi constituant en corporation les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au Comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 116) intitulé : " Loi constituant en corporation la " Dominion Abattoir and Stockyards Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 130) intitulé : " Loi constituant en corporation " La compagnie du chemin de fer de la Gaspésie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur l'amende-  
 ment de l'honorable M. *Laviolette* fait à la motion que la Chambre se  
 forme en comité général au sujet du Bill (No 41) intitulé : " Loi pour  
 amender la loi 55-56 Victoria, chapitre 49, concernant la charte de la cité  
 de Montréal,"

L'honorable M. *Ward*, secondé par l'honorable M. *Bryson*, propose en  
 sous amendement :

" Que tous les mots après " que " dans l'amendement, soient effacés  
 et remplacés par les suivants : " les mots suivants soient ajoutés à la  
 motion :—avec instruction au dit comité de rapporter le Bill tel que passé  
 en deuxième lecture devant cette Chambre."

La question étant mise sur le sous-amendement, la Chambre se divise ;  
 et les noms étant demandés, il sont pris comme suit :

## POUR :

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Gilman,*  
*Roche,*

*Ward* et  
*Wood* —5

## CONTRE :

Les honorables messieurs

*La Bruère, de*  
*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*

*Laviolette,*  
*Marsil,*  
*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Ross, D. A.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre* et  
*Tourville.*—16.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

L'honorable M. *Pelletier* propose alors en sous amendement que les  
 mots suivants soient ajoutés à l'amendement :

" Et d'ajouter au dit Bill la clause suivante : Le maire et les échevins  
 qui auront été élus le 20 janvier, le 1er février, le 16 mars et le 26 mars

1893, resteront en office jusqu'au 1er février 1895, et le 4ème alinéa de la section 23 de l'acte 55-56 Victoria est abrogé."

Et la question étant mise sur le dit sous-amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

Les honorables messieurs

*La Bruère, de  
Audet,  
Boucherville, de  
Chapais,*

*Lavolette,  
Pelletier,  
Roche et  
Wood.—8.*

## CONTRE :

Les honorables messieurs

*Archambeault,  
Bryson,  
Cormier,  
Dorion,  
Garneau,  
Gilman,  
Marsil,*

*J. éthot,  
Ross, D. A.,  
Starnes,  
Sylvestre,  
Tourville et  
Ward.—13.*

Ainsi elle est résolue dans la négative.

La question étant posée sur l'amendement de l'honorable M. *Lavolette* :

Que les mots suivants soient ajoutés à la motion : avec instruction de retrancher la clause première et de la remplacer par la suivante :

1. " Les élections du maire et des douze échevins élus le 20 janvier et le 1er février 1893, ont été et sont par le présent déclarées valides, et les 24 échevins qui n'ont pas subi d'élections à ces dates devront en subir une en mars 1893, la nomination ayant lieu le 16 et la votation le 26 de ce mois ", et de remplacer le préambule par le suivant :

Attendu qu'il est urgent d'amender l'acte 55-56 Victoria, chapitre 49, relativement à la charte de la cité de Montréal :

" A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit : "

La Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*La Bruère, de  
Audet,  
Boucherville, de  
Bryson,  
Chapais,*

*Laviolette,  
Pelletier,  
Roche,  
Ward et  
Wood.—10.*

CONTRE :

Les honorables messieurs :

*Archambeault,  
Cormier,  
Dorion,  
Garneau,  
Gulman,  
Marsil,*

*Méthot,  
Ross, D. A.,  
Starnes,  
Sylvestre et  
Tourville.—11.*

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné* en conséquence.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.  
La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

---



---

MERCREDI, 22 FEVRIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet.*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Laviolette,*

*Marsil,*  
*Méthot.*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

La requête suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Ward*, de la " Women's Christian Temperance Union. "

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son 8ème rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 22 février 1893.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés :

De Bernard Neil Farren et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Lake Megantic Pulp Company."

Le tout respectueusement soumis,

HORACE ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité spécial auquel a été soumis le Bill (E) intitulé : "Acte pour corriger certaines erreurs du cadastre des paroisses de St. Jude et de l'Immaculée Conception de St. Ours," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre. avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

*Ordonné* que le Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Roche*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement. qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 146) intitulé ; "Loi autorisant

la corporation du comté de Pontiac à émettre de nouvelles débentures, pour racheter celles émises antérieurement," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 114) intitulé : " Loi modifiant l'acte 19-20 Victoria chapitre 128, intitulé : " Acte pour amender et consolider les différents actes qui incorporent la compagnie du cimetière Mont-Royal ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 47) intitulé : " Loi constituant en corporation les Syndics Apostoliques des Pères Franciscains de l'Observance," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 31) intitulé : " Loi constituant en corporation la Société St-Jean-Baptiste de St-Rémi, " fait un rap-

port constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 35) intitulé : "Loi constituant en corporation "The Back River Power Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 48) intitulé : "Loi constituant en corporation la ville St-Laurent," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est posée, ce Bill ainsi amendé sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 102) intitulé : "Loi amendant et modifiant la loi érigeant en corporation le village de Dorion," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

*Ordonné* que le Bill (No 44) intitulé : "Loi confirmant la vente par Ann Maria Devins aux Commissaires d'écoles catholiques romain de la cité de Montréal, d'un immeuble lui venant de la succession de son père, feu Peter Devins," soit lu maintenant pour la deuxième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

*Ordonné* que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 22) intitulé : " Acte pour amender l'article 1208 du Code civil, relativement aux actes notariés," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 78) intitulé : " Loi constituant en corporation " la Compagnie de téléphone de Bellechasse," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 133) intitulé : " Loi modifiant la charte de la compagnie d'éclairage et de pouvoirs moteurs de Saint-Henri," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 111) intitulé : " Loi autorisant l'Association pharmaceutique de la province de Québec à donner à dame Léa-Addée Drolet, épouse de Odilon-Jean Dion, un certificat de licence de pharmacie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 136)  
 intitulé : " Loi constituant en corporation l' " Alliance Nationale, " pour  
 lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné* que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues  
 relativement à ce Bill  
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 104)  
 intitulé : " Acte pour amender de nouveau le statut 48 Victoria, chapitre  
 74, intitulé : " Acte incorporant la compagnie du chemin de fer du parc  
 et de l'île de Montréal ", pour lequel elle demande l'agrément de cette  
 Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est  
*Ordonné* que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues  
 relativement à ce Bill.  
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 65)  
 intitulé : " Loi autorisant la compagnie dite " *The Côte Sainte-Antoine Road  
 Company* " à vendre une partie de la Western Avenue et accordant de plus  
 amples pouvoirs à la dite compagnie," pour laquelle elle demande l'agrément  
 de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné* que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues  
 relativement à ce Bill.  
 Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 161) intitulé : " Loi relative au commissaire des incendies pour la cité de Québec, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 163) intitulé : " Loi constituant en corporation ' La compagnie de pulpe du Lac Mégantic, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 53) intitulé : " Loi relative à la succession de feu François-Xavier Baudry, "

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant soumis à un comité général de toute la Chambre.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois  
 La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 81) intitulé : "Loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure."

L'honorable M. *Archambeault* propose que la Chambre se forme en comité général pour examiner le dit Bill maintenant.

L'honorable M. *Laviolette* propose en amendement que le Bill (No 81) ne soit pas maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre, mais qu'il soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables Messrs. *Ward, Pelletier, Bryson, Audet, Roche, Sylvestre, Wood, Cormier* et du moteur, avec instruction de faire rapport à cette Chambre.

L'honorable M. *Ward* propose en sous-amendement :

Que tous les mots après "que" dans l'amendement, soient effacés et remplacés par les suivants : "le Bill (No 81) ne soit pas soumis au comité général maintenant, mais dans six mois"

Et la question étant mise sur le sous-amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, il sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*La Bruère, de  
 Audet,  
 Cormier,  
 Gilman,  
 Laviolette,  
 Marsil,*

*Pelletier,  
 Roche,  
 Ross, D. A.,  
 Ward et  
 Wood.—11.*

CONTRE :

Les honorables messieurs

*Archambeault,  
 Boucherville, de  
 Bryson,  
 Chapais,*

*Garneau,  
 Méthot,  
 Sylvestre et  
 Tourville.—8.*

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 21) intitulé : " Loi amendant l'article 100 du Code municipal, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 122) intitulé : " Loi modifiant l'article 39 du Code municipal, "

L'honorable M. *Roche* propose que la Chambre se forme en comité général pour examiner le dit Bill maintenant.

L'honorable M. *Archambeault* propose, en amendement, que la Chambre ne se forme pas en Comité général pour examiner le dit Bill maintenant, mais dans six mois.

Et la question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Laviolette,*  
*Marsil,*

*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Ross. D. A.,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville, et*  
*Ward.—13*

CONTRE :

Les honorables messieurs

*La Bruère de,*  
*Audel,*  
*Boucherville, de*

*Bryson,*  
*Chapais, et*  
*Roche.—6*

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 80) intitulé : " Loi amendant de nouveau la loi concernant les enquêtes dans les cas d'incendies et la charge de commissaire des incendies de la cité de Montréal,"

L'honorable M. *Chapais* propose que la Chambre se forme en comité général pour examiner le dit Bill maintenant.

L'honorable M. *Gilman* propose, en amendement, que la Chambre ne se forme pas en comité pour examiner le dit Bill maintenant, mais dans six mois.

Et la question étant mise sur la dite motion en amendement,  
Elle est résolue dans l'affirmative, sur division.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 15) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux écoles d'industrie,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 16) intitulé : " Loi concernant la compilation des statistiques relatives au mouvement de la population,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Marsil*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Le Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 33) intitulé : "Loi divisant et érigeant " la municipalité de St. Roch de Québec Nord " en deux municipalités séparées, "

Sur motion de l'honorable *D. A. Ross*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable *D. A. Ross*, il est

*Ordonné* que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable *D. A. Ross*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 34) intitulé : "Loi refondant la loi organique de l'Union Saint-Joseph de Trois-Rivières,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 134) intitulé : "Loi octroyant une aide pour l'établissement d'une école de laiterie à St-Hyacinthe,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 117) intitulé :  
 “ Loi constituant en corporation la “ Compagnie du chemin de fer du Cap  
 Rouge, Sillery et St-Laurent,”

Sur motion de l'honorable M. *Roche*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Roche*, il est

*Ordonné* que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relative-  
 ment à ce Bill

Sur motion de l'honorable M. *Roche*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 68) inti-  
 tulé : “ Loi modifiant et refondant les lois concernant la ville de la Côte  
 Saint-Antoine.”

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relative-  
 ment à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 74) intitulé :  
 “ Loi constituant en corporation la “ Compagnie hypothécaire,”

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relative-  
 ment à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 130) intitulé :  
 “ Loi constituant en corporation “ La compagnie du chemin de fer de la  
 Gaspésie.”

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relative-  
 ment à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 76) intitulé : " Acte constituant en corporation " La compagnie du chemin de fer de Montcalm,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 116) intitulé : " Loi constituant en corporation la " Dominion Abattoir and Stockyark Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 3 heures p. m.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

JEUDI, 23 FÉVRIER 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Larue,*  
*Lavoilette,*

*Marsil,*  
*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Ward*, de certains contribuables de la cité de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

De B. Harvey et autres, s'opposant au Bill (No 33) relatif à la division de la municipalité de St. Roch de Québec Nord ;

De Son Eminence le Cardinal Taschereau, à l'appui du Bill prohibant la vente et l'usage du tabac ou de l'opium aux jeunes personnes.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son troisième rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

#### CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS,

Ce 23 février 1893.

Le comité des Contingents auquel a été référé l'examen des comptes de cette Chambre durant la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande, dans le but de mettre le comptable en état de payer la balance de l'indemnité des membres de cette Honorable Chambre pour cette session, qu'il soit demandé à qui de droit la somme de neuf mille huit cent soixante et cinq piastres (\$9,865.00).

Votre comité recommande de plus :

Que cinq jours d'absence soient accordés à chacun des honorables membres de cette Chambre, durant cette session ;

Que l'honorable M. *Bryson*, président de ce comité soit chargé d'acheter la papeterie pour la prochaine session, suivant la liste déposée entre les mains du Greffier du Comité des Contingents ;

Que l'honorable Président de cette Chambre soit chargé d'acheter ce qui est nécessaire pour les différents bureaux du Conseil législatif ;

Qu'à l'avenir le salaire du Greffier des Comités spéciaux et du Sergeant d'Armes de cette Chambre soit de (\$800) huit cents piastres ;

Qu'une somme de \$50 soit accordée à M. Z. Duhamel, maître de poste de l'Assemblée Législative.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE BRYSON, JR,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 74) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Compagnie hypothécaire," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement,

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 34) intitulé: "Loi refondant la loi organique de l'Union St. Joseph de Trois-Rivières," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 163) intitulé : "Loi constituant en corporation "La compagnie de pulpe du Lac Mégantic," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 136) intitulé : "Loi constituant en corporation l' "Alliance Nationale," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 111) intitulé : "Loi autorisant l'Association pharmaceutique de la province de Québec à donner à Dame Léa-Addée Drolet, épouse de Odilon-Jean Dion, un certificat de licence de pharmacie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 44) intitulé : "Loi confirmant la vente par Ann Maria Devins aux Commissaires d'écoles catholiques romains, de la cité de Montréal, d'un immeuble lui venant de la succession de son père, feu Peter Devins." fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 101) intitulé : "Loi autorisant la vente des immeubles appartenant à la substitution créée par le testament de feu Dame Marie-Emélie Crevier, et de feu Narcisse M. Lecavalier," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 103) intitulé : "Loi constituant en corporation "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 116) intitulé : "Loi constituant en corporation la "Dominion Abattoir and Stockyard Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Tourville*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 133) intitulé : "Loi modifiant la charte de la compagnie d'éclairage et de pouvoirs moteurs de St.-Henri," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec un amendement dans la version anglaise, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ward*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 33) intitulé : " Loi divisant et érigeant " la municipalité de St-Roch de Québec Nord " en deux municipalités séparées, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable *D. A. Ross*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Méthot*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements. qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable *D. A. Ross*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 39) intitulé : " Loi modifiant les lois qui constituent en corporation la cité de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ward*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que la 51<sup>ème</sup> règle de cette Chambre soit suspendue et que les délais pour recevoir des rapports sur les Bills privés soient prolongés jusqu'à la fin de la session.

L'honorable M. *Bryson* propose, secondé par l'honorable M. *Lavolette*, Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de bien vouloir émettre son warrant en faveur du greffier de cette Chambre pour la somme de neuf mille huit cent soixante et cinq piastres (\$9,865.00), afin de mettre cet officier en état de payer l'indemnité des membres de cette Chambre.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné* que l'honorable Orateur et ceux des membres du Conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 102) intitulé : "Loi modifiant la loi érigeant en corporation le village de Dorion," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 48) intitulé : "Loi constituant en corporation la ville St-Laurent," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 53) intitulé : "Loi relative à la succession de feu François-Xavier Beaudry," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 16) intitulé : "Loi concernant les tables statistiques de l'étal civil," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 63) intitulé : Loi amendant les diverses lois concernant la constitution en corporation de la cité des Trois-Rivières," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 51) intitulé : "Loi concernant les commissaires d'écoles de la ville de la Côte Saint-Antoine," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 55) intitulé : "Loi modifiant la loi 47 Victoria, chapitre 64, relative aux syndic des îles du Moine et des Barques," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 71) intitulé : "Loi concernant "La compagnie de prêts mutuels et de placements du Canada," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 135) intitulé: "Loi amendant la loi des manufactures de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 145) intitulé: "Loi modifiant de nouveau le code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Maisonneuve," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

*Ordonné* que les 45e et 62e règles de la Chambre soit suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 149) intitulé: "Loi concernant l'usage du tabac par les mineurs," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 151) intitulé: "Loi modifiant l'article 405a des Statuts refondus," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 105) intitulé : "Loi modifiant les diverses lois concernant la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 161) intitulé : "Loi relative au commissaire des incendies pour la cité de Québec,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

---

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 134) intitulé : "Loi octroyant une aide pour l'établissement d'une école de laiterie à St-Hyacinthe."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 24 FEVRIER 1893.

*Séance de 3 heures P. M.*

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet.*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Larue,*  
*Laviolette,*

*Marsil,*  
*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville.*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

La requête de la "Quebec Provincial Women's Christian Temperance Union," demandant un acte pour prohiber la vente du tabac ou de l'opium aux personnes de moins de 18 ans, étant lue, l'Orateur la déclare irrégulière, attendu qu'il n'y a pas trois signatures sur la page contenant la demande et qu'elle ne porte pas le sceau de la corporation requérante.

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 110) intitulé : "Loi décrétant de nouveau et modifiant la loi d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et Sorel, et les lois qui l'amendent," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est conséquencé lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 104) intitulé : " Acte pour amender de nouveau le statut 48 Victoria, chapitre 74, intitulé : " Acte incorporant la Compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montreal, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Tourville*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer auquel a été soumis le Bill (No 117) intitulé : " Loi constituant en corporation la " Compagnie du chemin de fer du Cap Rouge, Sillery et St-Laurent, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Roche*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du Comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Roche*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Wood*, du comité<sup>o</sup> des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 72) intitulé : " Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, amendant et refondant les divers actes concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Lac St-Jean, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Garnier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 66) intitulé : " Loi modifiant la charte de la ville de Maisonneuve, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 71) intitulé : "Loi concernant la compagnie de prêts mutuels et de placements du Canada," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 65) intitulé : "Loi autorisant la compagnie dite The Côte Saint Antoine Road Company" à vendre une partie de la Western Avenue, et accordant de plus amples pouvoirs à la dite compagnie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 105) intitulé : " Loi modifiant les diverses lois concernant la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 68) intitulé : " Loi modifiant et refondant les lois concernant la ville de la Côte Saint-Antoine, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter

à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est posée : ce Bill ainsi amendé, sera-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 78) intitulé : " Loi constituant en corporation " la Compagnie de téléphone de Bellechasse, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable Orateur présente le premier rapport du comité conjoint de la bibliothèque.

*Ordonné* qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

A l'honorable Orateur et aux honorables  
membres du Conseil législatif.

Votre Comité a l'honneur de faire rapport qu'il s'est réuni, le 23 février, pour la première fois, dans la salle des délibérations du Conseil législatif.

Votre Comité a élu pour son président l'honorable Monsieur *Boucher de LaBruère*, Orateur du Conseil législatif.

Votre Comité a enfin résolu de fixer le *quorum* de ses assemblées à cinq membres

BOUCHER DE LABRUÈRE,

Président.

L'honorable *Orateur* propose que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Chapais* propose en amendement que les mots " Votre comité a élu pour son président, " soient remplacés par les mots " sous la présidence de. "

Et la question étant mise sur le dit amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit rapport, ainsi amendé, est alors adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* qu'un comité soit nommé pour s'enquérir de la question de savoir s'il serait utile, dans l'intérêt public, d'amender la constitution du Conseil Législatif, et pour suggérer des amendements, s'il y a lieu, avec pouvoir de siéger pendant la vacance et de faire rapport à la prochaine session ; et que ce comité soit composé des honorables MM. de LaBruère, Chapais, Starnes, Garnau, de Boucherville, D. A. Ross, Méthot, Gilman, J. J. Ross, Marsil, Tourville et Archambeault, et soit convoqué par l'honorable Orateur de cette Chambre en temps et lieu convenables.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 79) intitulé : " Loi concernant la substitution créée par Edward William Burgess. " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> et 62<sup>e</sup> règles de cette Chambre soient suspendues  
relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 113)  
intitulé : " Loi autorisant les exécuteurs testamentaires des successions  
d'Abraham Hamel et Marie Cécile Roy, à vendre par ventes volontaires  
les immeubles de ces successions," pour lequel elle demande l'agrément  
de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que les 45<sup>e</sup> et 62<sup>e</sup> règles de cette Chambre soient suspendues  
relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 9)  
intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux registrateurs et à l'organisa-  
tion des bureaux d'enregistrement," pour lequel elle demande l'agrément  
de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui  
concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné  
en comité général à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 173)  
intitulé : " Loi amendant la loi relative à l'organisation judiciaire," pour  
lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui  
concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 160) intitulé : " Loi modifiant le code de procédure civile, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 131) intitulé : " Loi pour rendre valides certains actes notariés," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 100) intitulé : " Loi modifiant la charte de la ville de Longueuil," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné* que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité de Ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 166) intitulé : " Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement aux sociétés d'horticulture et de pomologie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 5) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les asiles d'aliénés, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 135) intitulé : " Loi amendant la loi de manufactures de Québec, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Archambeault*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 151) intitulé : "Loi modifiant l'article 4055a des Statuts refondus,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Gilman*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bil a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 145) intitulé :  
 “ Loi modifiant de nouveau le code municipal,”

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit article soit rayé, et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 14<sup>o</sup>) intitulé : “ Loi concernant l'usage du tabac-par les mineurs, ”

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures P. M.

---

VENDREDI, 24 FEVRIER 1893.

*Séance de 8 heures P. M.*

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*

*Gilman,*  
*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.*  
*Sylvestre,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 173) intitulé : “ Loi amendant la loi relative à l'organisation judiciaire,”

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 166) intitulé : " Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement aux sociétés d'horticulture et de pomologie, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre* de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 9) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux registrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné*, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 149) intitulé : " Loi concernant l'usage du tabac par les mineurs,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau.

*Ordonné* en conséquence pour demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 5) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les asiles d'aliénés,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 hrs P. M.

---

SAMEDI, 25 FEVRIER 1893.

Séance de 3 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Laviolette,*

*Marsil,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

Conformément à l'ordre du jour, la requête suivante est lue et reçue :

De certains citoyens et contribuables de la cité de Montréal, s'opposant à toute législation contrevenant à la loi qui pourvoit à l'élargissement de la rue Bleury, dans la dite cité.

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill No 76) intitulé : "Acte constituant en corporation " La compagnie du chemin de fer de Montcalm," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 130) intitulé : "Loi constituant en corporation " La compagnie du chemin de fer de la Gaspésie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été axaminé en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Tourville*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 79) intitulé : " Loi concernant la substitution créée par Edward William Burgess, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 113) intitulé : "Loi autorisant les exécuteurs testamentaires des successions d'Abraham Hamel et Marie Cécile Roy, à vendre par ventes volontaires les immeubles de ces successions," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 100) intitulé : "Loi modifiant la charte de la ville de Longueuil," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Roche*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements est alors lus par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable Mr. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que l'indemnité sessionnelle pour la présente session soit payée en entier à l'honorable *Wilfrid Prévost*, nonobstant son absence des séances de cette Chambre vu que la dite absence est due à une grande maladie qui l'a empêché de se rendre à Québec.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 33) intitulé : " Loi divisant et érigeant " la municipalité de Saint-Roch de Québec Nord " en deux municipalités séparées," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 39) intitulé : " Loi modifiant les lois qui constituent en corporation la cité de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 116) intitulé : " Loi constituant en corporation la " Dominion Abattoir and Stockyards Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 133) intitulé : " Loi modifiant la charte de la compagnie d'éclairage et de pouvoirs moteurs de Saint-Henri," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 59) intitulé : " Loi pour prévenir la corruption municipale et civique, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 20) intitulé : Loi modifiant la loi concernant les chemins de fer, relativement

au paiement de certaines dettes de construction et à la vente de ces chemins en certains cas," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en Comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu, avec un Bill (No 68) intitulé : " Loi concernant le libelle par les journaux, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soient suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 109) intitulé : " Loi constituant en corporation " La Compagnie de chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 72) intitulé : " Loi modifiant l'acte 43 Victoria, chapitre 88, amendant et refondant les divers actes concernant la compagnie du chemin de fer de Québec et Lac St. Jean, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 149) intitulé : " Loi concernant l'usage du tabac par les mineurs, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 145) intitulé :  
Loi modifiant de nouveau le code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité général de toute la  
Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir,  
et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 131) inti-  
tulé : " Loi pour rendre valides certains actes notariés,"

L'honorable M. *Lavolette*, propose que le dit Bill soit lu pour la  
deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Gilman*, propose en amendement, que le dit Bill ne  
soit pas lu la deuxième fois maintenant, mais dans six mois

Et la question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se  
divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Bryson,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*

*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward et*  
*Wood.*—11

CONTRE :

Les honorables messieurs

*La Bruère de,*  
*Audet,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*

*Dorion,*  
*Lavolette,*  
*Marsil et*  
*Pelletier.*—8.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 177)  
intitulé : " Acte pour détacher de la paroisse de St-Sévère, dans le comté  
de St-Maurice, certains lots de terre et les annexer à la paroisse de St-Pau-

lin, dans le comté de Maskinongé pour les fins électorales, municipales, scolaires, d'enregistrement et autres fins quelconques," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 41) intitulé: "Loi pour amender la loi 55-56 Victoria, chapitre 49, concernant la charte de la cité de Montréal."

Il est lu comme suit:

### ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Samedi, le 25 février 1893.

*Ordonné* que le greffier rapporte ce Bill au Conseil législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a agréé leurs amendements avec les amendements suivants auxquels elle demande son concours;

Que la deuxième clause du huitième amendement, laquelle se lit comme suit, soit retranchée, savoir:

"22. Le coût de l'expropriation faite pour le prolongement de la rue Ste-Catherine, depuis la rue du Hâvre jusqu'à la rue Desery, dans le quartier Hochelaga, sera payé comme suit: la moitié par la cité, et la balance par les propriétaires riverains de la rue Ste-Catherine, de la façon suivante: un quart par les propriétaires riverains de la dite rue dans le quartier d'Hochelaga, entre la rue du Hâvre et les limites est de la cité et l'autre quart par les propriétaires riverains de la dite rue entre la rue du Hâvre et St-Alexandre."

Un rôle de répartition pour mettre à effet la présente loi sera fait d'après les dispositions de la charte; mais cette répartition ne sera faite que sur une profondeur de 75 pieds, sur chacun des immeubles situé de chaque côté de la rue.

L. G. DESJARDINS,

G. A. L.

L'honorable M *Archambeault* propose :

Que cette Chambre n'insiste pas quant à la deuxième clause du 8e amendement par elle fait au dit Bill, et pour laquelle l'Assemblée législative refuse son concours

Et la question d'assentiment étant posée sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné* que la résolution ci-dessus soit communiquée à l'Assemblée législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne a ce soir, à 8 heures.

SAMEDI, 25 FEVRIER 1893.

*Séance, de 8 heures P. M.*

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Laviolette.*

*Marsil,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Sylvestre,*  
*Tourville,*  
*Ward,*  
*Wood,*

PRIÈRE :

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 65) intitulé : " Loi autorisant la compagnie dite, *The Côte Saint-Antoine Road Company* à vendre une partie de la *Western Avenue* et accordant de plus amples pouvoirs à la dite compagnie, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 68) intitulé : " Loi modifiant et refondant les lois concernant la ville de la Côte Saint-Antoine, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 78) intitulé : " Loi constituant en corporation la " Compagnie de téléphone de Bellechasse ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 110) intitulé : " Loi décrétant de nouveau et modifiant la loi d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et Sorel, et les lois qui l'amendent," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 117) intitulé : " Loi constituant en corporation la " Compagnie du chemin de fer du Cap Rouge, Sillery et St.-Laurent," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 130) intitulé : " Loi constituant en corporation " La compagnie du chemin de fer de la Gaspésie, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 138) intitulé : " Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William Hughes Davidson au nombre de ses membres après examen," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est,

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laviolette* de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 115) intitulé : " Loi modifiant la loi concernant les corporations de villes, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 159) intitulé : " Loi concernant les rôles d'évaluation municipale, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 59) intitulé : " Loi pour prévenir la corruption municipale et civique, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 86) intitulé : " Loi concernant le libelle par les journaux, "

---

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 109) intitulé : "Loi constituant en corporation "La Compagnie de chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laviolette*, de la part du comité fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau.  
*Ordonné* en conséquence pour lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 20) intitulé : "Loi modifiant la loi concernant les chemins de fer, relativement au paiement de certaines dettes de construction et à la vente de ces chemins en certains cas," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 72) intitulé : "Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, amendement et refondant les divers actes concernant la compagnie du chemin de fer de Québec et Lac St-Jean," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 79) intitulé : "Loi concernant la substitution créée par Edward William Burgess," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 100) intitulé : "Loi modifiant la charte de la ville de Longueuil," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 105) intitulé : "Loi modifiant les diverses lois concernant la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 28) intitulé : "Loi amendement la loi concernant l'agriculture et la colonisation relativement aux cercles agricoles, et pour d'autres fins," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui  
concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe  
cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Lavolette* présente le premier rapport du comité con-  
joint des impressions.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 25 février 1893.

Premier rapport du Comité Conjoint des deux Chambres sur les  
impressions :

Votre Comité a l'honneur de faire rapport qu'il a élu l'honorable M.  
*Lavolette* son président et recommande que le quorum du comité soit  
réduit à cinq membres.

Votre comité a aussi examiné, avec soin, tous les documents mis  
devant la Chambre et recommande l'impression des suivants :

No 23. Lettre des sœurs en date du 31 octobre 1893

No 51. Coût des impressions pour les années 1885-86, 1889-90, 1891-92.

No 55. Contrat passé entre le gouvernement et Richard White, Ecr.,  
pour impressions.

Le tout respectueusement soumis,

J. G. LAVIOLETTE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

---

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que lorsque cette Chambre s'ajournera ce soir, elle soit ajournée à lundi, à 9 hrs A. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 9 heures a. m.

---

LUNDI, 27 FEVRIER 1893.

*Séance de 9 heures A. M.*

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

*Audet,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Dorion,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Laviolette,*

*Marsil,*  
*Pelletier,*  
*Roche,*  
*Ross, D. A.,*  
*Starnes,*  
*Sylvestre,*  
*Ward,*  
*Wood.*

PRIÈRE :

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 109) intitulé : " Loi constituant en corporation " La Compagnie de chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laviolette*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée, ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 115) intitulé : " Loi modifiant la loi concernant les corporations de villes, "

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 171) intitulé : " Loi modifiant la loi 55-56 Victoria, chapitre 17, concernant les droits sur les transports d'immeubles, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 54) intitulé : " Loi revisant et refondant la charte de la cité de Hull et les divers actes qui l'amendent, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Gilman*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 178) intitulé : " Loi relative à certains subsides de chemins de fer," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en comité général maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demaude l'agrément de l'Assemblée législative.

Un Message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 30 intitulé : " Loi modifiant de nouveau la loi des licences de Québec." pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 170) intitulé : " Loi modifiant la loi 55-56 Victoria, chapitre 10, concernant certaines licences," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 179) intitulé : " Loi concernant les licences," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 175) intitulé : " Loi validant certains actes de transport d'immeubles, sujets aux droits imposés par l'article 1191a des Statuts refondus," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 174) intitulé : " Loi relative au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 109) intitulé : Loi constituant en corporation " La Compagnie de chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 56) intitulé : " Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années fiscales expirant le 30 juin 1893 et le 30 juin 1894, et pour d'autres fins du service public," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No. 178) intitulé : " Loi relative à certains subsides de chemins de fer," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 54) intitulé : " Loi revisant et refondant la charte de la cité de Hull et les divers actes qui l'amendent," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements sans amendements.

Sur motion de l'honorable M. Chapais, il est

*Ordonné* que si un exemplaire de tout Bill privé devant être présenté à cette Chambre durant la prochaine session n'a pas été déposé entre les mains du greffier au moins huit jours avant l'ouverture de la session, et si la pétition n'est pas présentée dans les premiers huit jours de la session, la somme à être payée au comptable sera de \$500.00, s'il s'agit d'une compagnie de chemin de fer, de tramway, de télégraphe, de téléphone, d'éclairage, d'octroyer une charte à une cité ou à une compagnie à fonds social, ou d'amender telle charte,—et de \$300.00 dans les autres cas, et que la présente résolution soit publiée dans la *Gazette Officielle* pendant la vacance avec les règlements de cette Chambre au sujet des Bills privés.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Joseph Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable *Orateur* dit :

“ Gentilhomme huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec son *Orateur*.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des Bills à être sanctionnés, comme suit :

- 2 Loi relative au contrat passé entre le gouvernement et les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal.
- 3 Loi amendant la loi relative aux écoles de réforme.
- 4 Loi modifiant la loi relative aux taux des péages sur les chemins à barrières de la rive sud.
- 5 Loi amendant la loi concernant les asiles d'aliénés.
- 6 Loi modifiant le Code de procédure civile au sujet des appels.
- 7 Loi amendant de nouveau la loi concernant les magistrats de district.
- 8 Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et L. J. Demers & Frère pour l'impression de la *Gazette Officielle de Québec*.
- 9 Loi modifiant la loi relative aux registrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement.
- 10 Loi modifiant l'article 704 des Statuts refondus relativement à l'assistant-procureur général.
- 11 Loi modifiant la loi concernant la pension des officiers publics.
- 12 Loi modifiant l'article 17 du Code civil, relativement aux jours non juridiques.
- 13 Loi modifiant l'article 2 du Code de procédure civile, relativement aux jours non juridiques.

- 
- 14 Loi modifiant l'article 36 des Statuts refondus relativement aux jours non juridiques.
  - 15 Loi modifiant la loi relative aux écoles d'industrie.
  - 16 Loi concernant les tables statistiques de l'état civil.
  - 17 Loi relative aux emprunts municipaux
  - 18 Loi amendant la loi relative aux compagnies à fonds social.
  - 19 Loi relative à l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement.
  - 20 Loi modifiant la loi concernant les chemins de fer, relativement au paiement de certaines dettes de construction et à la vente de ces chemins en certains cas.
  - 21 Loi amendant l'article 100 du Code municipal.
  - 22 Acte pour amender l'article 1208 du code civil, relativement aux actes notariés.
  - 23 Loi validant certains enregistrements concernant les lots situés dans les onzième et douzième rangs du canton de Simpson.
  - 25 Loi concernant l'émission d'obligations ou débetures provinciales pour pourvoir au rachat de l'emprunt de vingt millions de francs.
  - 26 Acte concernant un certain octroi de terre aux Pères Trappistes.
  - 28 Loi amendant la loi concernant l'agriculture et la colonisation, relativement aux cercles agricoles, et pour d'autres fins.
  - 29 Loi relative à la construction des chemins de fer subventionnés par le gouvernement.
  - 30 Loi modifiant de nouveau la loi de licences de Québec.
  - 31 Loi constituant en corporation la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Rémi.
  - 32 Loi érigeant une nouvelle municipalité de village dans la partie ouest du Coteau Saint-Pierre, dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce.
  - 33 Loi divisant et érigeant " la municipalité de Saint-Roch de Québec Nord " en deux municipalités séparées.
  - 34 Loi refondant la loi organique de l'Union Saint-Joseph de Trois-Rivières.
  - 36 Loi constituant en corporation *The Back River Power Company*.
  - 37 Loi pour diviser le capital actions de la *Paton Manufacturing Company* en actions de cent piastres.
  - 39 Loi modifiant les lois qui constituent en corporation la cité de Québec.
  - 40 Loi constituant en corporation l'Institut des Franciscaines Missionnaires de Marie.
  - 41 Loi pour amender la loi 55-56 Victoria, chapitre 49, concernant la charte de la cité de Montréal.
  - 42 Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Blandford.
  - 43 Loi autorisant une certaine cession de biens faite à la corporation épiscopale catholique romaine du diocèse de Valleyfield, par la paroisse de Sainte-Cécile de Valleyfield.

- 
- 
- 44 Loi confirmant la vente par Ann Maria Devins au Commissaires d'écoles catholiques romains, de la cité de Montréal, d'un immeuble lui venant de la succession de son père, feu Peter Devins.
  - 45 Loi modifiant la loi 42-43 Victoria, chapitre 52, concernant la compagnie du chemin macadamisé de Laprairie.
  - 46 Loi concernant la charte de la ville de Beauharnois et ses amendements.
  - 47 Loi constituant en corporation les Syndics Apostoliques des Pères Franciscains de l'Observance.
  - 48 Loi constituant en corporation la ville Saint-Laurent.
  - 50 Loi transférant dans la ville de Fraserville le bureau d'enregistrement du comté de Témiscouata.
  - 51 Loi concernant les commissaires d'écoles de la ville de la Côte Saint-Antoine.
  - 53 Loi relative à la succession de feu François-Xavier Beaudry.
  - 54 Loi revisant et refondant la charte de la cité de Hull et les divers actes qui l'amendent.
  - 55 Loi modifiant la loi 47 Victoria, chapitre 64, relative aux syndics des îles du Moine et des Barques.
  - 63 Loi amendant les diverses lois concernant la constitution en corporation de la cité des Trois-Rivières.
  - 64 Loi modifiant l'acte 44-45 Victoria, chapitre 71, constituant en corporation " La Compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis. "
  - 65 Loi autorisant la compagnie dite *The Côte Saint Antoine Road Company* à vendre une partie de la *Western Avenue* et accordant de plus amples pouvoirs à la dite compagnie.
  - 66 Loi modifiant la charte de la ville de Maisonneuve.
  - 67 Loi permettant à l'honorable Louis Adolphe Billy d'ajouter le préfixe " de " avant son nom de famille.
  - 68 Loi modifiant et refondant les lois concernant la ville de la Côte Saint-Antoine.
  - 69 Loi autorisant James Ernest Thayer à ajouter à son nom celui de Ross.
  - 71 Loi concernant " La compagnie de prêts mutuels et de placements du Canada "
  - 72 Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, amendant et refondant les divers actes concernant la compagnie du chemin de fer de Québec et Lac Saint-Jean.
  - 74 Loi constituant en corporation la Compagnie Hypothécaire.
  - 76 Acte constituant en corporation " La Compagnie du chemin de fer de Montcalm. "
  - 77 Loi assurant les effets civils au mariage contracté entre Aimé Bourassa et Dame Purissima Robert.
  - 78 Loi constituant en corporation " La Compagnie de Téléphone de Bellechasse. "
  - 79 Loi concernant la substitution créée par Edward William Burgess.
  - 93 Loi modifiant l'article 630 des Statuts Refondus, relativement aux cautionnements des officiers publics.
  - 95 Loi amendant la loi relative à la preuve prise par sténographie.

- 
- 100 Loi modifiant la charte de la ville de Longueuil.
  - 101 Loi autorisant la vente des immeubles appartenant à la substitution créée par le testament de feu Dame Marie Emélie Crevier, et de feu Narcisse M. Lecavalier.
  - 102 Loi amendant et modifiant la loi érigeant en corporation le village de Dorion
  - 103 Loi constituant en corporation " Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis. "
  - 104 Acte pour amender de nouveau le statut 48 Victoria, chapitre 74, intitulé : " Acte incorporant la Compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal. "
  - 105 Loi modifiant les diverses lois concernant la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal.
  - 109 Loi constituant en corporation " La compagnie de chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal. "
  - 110 Loi décrétant de nouveau et modifiant la loi d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et Sorel, et les lois qui l'amendent.
  - 111 Loi autorisant l'Association pharmaceutique de la province de Québec à donner à Dame Léa-Addée Drolet, épouse de Odilon-Jean Dion, un certificat de licence de pharmacie
  - 113 Loi autorisant les exécuteurs testamentaires des successions de Abraham Hamel et Marie-Cécile Roy à vendre par vente volontaire les immeubles de ces successions.
  - 114 Loi modifiant l'acte 19-20 Victoria, chapitre 128, intitulé : " Acte pour amender et consolider les différents actes qui incorporent la compagnie du cimetière du Mont-Royal. "
  - 115 Loi modifiant la loi concernant les corporations de villes.
  - 116 Loi constituant en corporation la *Dominion Abattoir and Stockyards Company.* "
  - 117 Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Cap Rouge, Sillery et Saint-Laurent.
  - 124 Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 82, amendant la charte de la ville de Saint-Germain de Rimouski.
  - 130 Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer dite " Gaspesia Railway Company. "
  - 133 Loi modifiant la charte de la compagnie d'éclairage et de pouvoirs moteurs de Saint-Henri.
  - 134 Loi octroyant une aide pour l'établissement d'une école de laiterie à Saint-Hyacinthe.
  - 135 Loi amendant la loi des manufactures de Québec.
  - 136 Loi constituant en corporation " L'Alliance Nationale. "
  - 133 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William Hughes Davidson au nombre de ses membres, après examen.
  - 139 Loi modifiant la loi de l'instruction publique.
  - 146 Loi autorisant la corporation du comté de Pontiac à émettre de nouvelles débentures, pour racheter celles émises antérieurement.
  - 151 Loi modifiant l'article 4055a des Statuts refondus.

- 
- 
- 159 Loi concernant les rôles d'évaluation municipale.
  - 161 Loi relative au commissaire des incendies pour la cité de Québec.
  - 163 Loi constituant en corporation " La compagnie de pulpe du Lac Mégantic.
  - 166 Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement aux sociétés d'horticulture et de pomologie.
  - 170 Loi modifiant la loi 55-56 Victoria, chapitre 10, concernant certaines licences.
  - 171 Loi modifiant la loi 55-56 Victoria, concernant les droits sur les transports d'immeubles.
  - 173 Loi amendant la loi relative à l'organisation judiciaire.
  - 174 Loi relative au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport.
  - 175 Loi validant certains actes de transmission d'immeubles sujets aux droits imposés par l'article 1191a des Statuts Refondus.
  - 177 Loi pour détacher de la paroisse de Saint-Sévère, dans le comté de Saint-Maurice, certains lots de terre et les annexer à la paroisse de Saint-Paulin, dans le comté de Maskinongé, pour les fins électorales, municipales, scolaires, d'enregistrement et autres fins quelconques.
  - 178 Loi relative à certains subsides de chemins de fer.
  - 179 Loi concernant les licences.

La sanction royale est prononcée sur ces Bills, par le greffier de cette Chambre, comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ces Bills.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, et a présenté à Son Honneur pour qu'il veuille y donner sa sanction, un Bill intitulé :

56 Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1893 et le 30 juin 1894, et pour d'autres fins du service public.

A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi, il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de clore la deuxième session de la huitième Législature de la province de Québec par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif ;*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

En sanctionnant les lois que vous avez votées pendant cette session, il m'est bien agréable de pouvoir vous féliciter sur la manière dont vous avez accompli vos devoirs.

J'espère que, grâce à l'encouragement que vous donnez à l'industrie laitière et aux cercles agricoles, l'agriculture va faire de nouveaux progrès dans notre province, surtout si vous continuez parmi notre population l'œuvre que vous avez si bien commencée dans cette législature. Je vous engage à user de l'influence que vous donne votre position pour faire comprendre à tous, l'avantage d'une bonne culture et la nécessité de substituer à la routine les méthodes raisonnées. Il n'est rien qui soit plus digne de votre attention que la question agricole.

La politique des chemins de fer poursuivie avec tant de libéralité par les diverses administrations qui se sont succédé depuis la confédération a été l'occasion de beaucoup d'abus. Puissent les lois qui viennent d'être sanctionnées, y mettre un terme et protéger l'intérêt public en même temps que les intérêts considérables que représentent ces grandes entreprises.

J'ai lieu d'espérer qu'avec le concours tout à fait cordial que le public, par la bouche des corporations les plus autorisées, s'est empressé de vous offrir, la situation financière de la province et son crédit à l'étranger seront à l'abri de toute atteinte.

Mon gouvernement a confiance que vous étudierez avec soin, d'ici à la prochaine session, le projet de la loi concernant la réorganisation des tribunaux judiciaires qui vous a été récemment soumis.

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés pour le service public. Mon gouvernement verra à ce qu'ils soient employés judicieusement pour les fins auxquelles ils sont destinés.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif ;*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

En prenant congé de vous, je fais des vœux pour la prospérité de la province, pour votre bonheur et celui de vos familles.

Alors l'honorable *Orateur* du Conseil législatif dit :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif ;*

*Messieurs de l'Assemblée législatif ;*

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le lieutenant-Gouverneur, que cette législature soit prorogée jusqu'à jeudi, le sixième jour d'avril prochain, pour être ici tenue ; et cette législature provinciale est en conséquence prorogée à jeudi, le sixième jour d'avril prochain.

# INDEX

DU

VINGT-SEPTIÈME VOLUME

DU

## JOURNAL DU CONSEIL LEGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

---

56 VICTORIA, 1893.

---

### ADDRESSES :—

Au lieutenant-gouverneur,

— Pour mandat \$19,865.00 — 136.

ACADIE, censitaires de l', 40.

AUGÉ, O. M., et autres, 29.

**B**ANQUES, certaines, 40.

BEAUDET, Rév. P., et autres, 31, 45.

BEAUHARNOIS, maire de, et autres, 13.

BELL, David, et autres, 15.

BICKERDIKE, Robert, et autres, 18.

BILLS PRIVÉS, règlement au sujet des, 173.

BILLY, l'hon. L. A., 13, 19, 25.

BISHOP'S COLLEGE, 46, 55, 56, 60, 61, 89, 93.

BLANDFORD LUMBER RAILWAY COMPANY, 55.

BON PASTEUR, de Montréal, 7.

BOURASSA, Aimé, *et uxxor*, (Purissima Robert), 29.

BROSSARD, Casimir, et autres, 29.

## BILLS :

Bill (A) intitulé : " Acte concernant l'agriculture, " présenté par l'honorable *J. J. Ross*, et lu une 1ère fois *pro formâ*, 3.

Bill (B) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux médecins et aux chirurgiens, "

Présenté par l'honorable M. *Marsil*, et lu la 1ère fois, 17 ; 2e lecture, débat : soumis à com. spécial, 41 ; A. A., 3e lecture, 72.

Bill (C) intitulé : " Acte pour amender le paragraphe 5 de la section 4 du titre II des Statuts refondus, "

Présenté par l'honorable M. *Archambeault*, et lu la 1ère fois, 17 ; 2e lecture, à com. gén., 66, 67 ; progrès, 106.

Bill (D) intitulé : " Loi constituant en corporation la Chambre des agents d'assurance contre le feu de Montréal, "

Présenté par l'honorable M. *Gilman*, et lu la 1ère fois, 34 ; 2e lecture, à 6 mois, 66.

Bill (E) intitulé : " Acte pour corriger certaines erreurs du cadastre des paroisses de Saint-Jude et de l'Immaculée Conception de Saint-Ours, "

Présenté par l'honorable M. *Dorion*, et lu la 1ère fois, 57 ; 2e lecture, à com. gén., 67 ; soumis à com. spécial, 85 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 117.

Bill (No 2) intitulé : " Loi relative au contrat passé entre le gouvernement et les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal, "

Reçu et lu la 1ère fois, 64 ; 2e lecture, à com. gén. 79 ; S. A., 3e lecture, 86 ; sanctionné, 173.

Bill (No 3) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux écoles de réforme, "

Reçu et lu la 1ère fois, 32 ; 2e lecture, proposée, question d'ordre 32 ; 2e lecture, à com. gén. 35, S. A., 38 ; 3e lecture, 40 ; sanctionné, 173.

- 
- Bill (No 4) intitulé : “ Loi modifiant la loi relative aux taux des péages sur les chemins à barrières de la rive sud.  
Reçu et lu la 1ère fois, 32 ; 2e lecture proposée, question d'ordre, 32 ; 2e lecture, à com. gén., 35 ; S. A., 41 ; 3e lecture 45 ; sanctionné, 173.
- Bill (No 5) intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les asiles d'aliénés,”  
Reçu et lu la 1ère fois, 150 ; 2e et 3e lecture, S. A., 153 ; sanctionné, 173.
- Bill (No 6) intitulé : “ Loi modifiant le Code de procédure civile au sujet des appels,”  
Reçu et lu la 1ère fois, 39 ; 2e lecture, com. gén., 61 ; S. A., 3e lecture, 67 ; sanctionné, 173.
- Bill (No 7) intitulé : “ Loi amendant de nouveau la loi concernant les magistrats de district,”  
Reçu et lu la 1ère fois, 84 ; 2e lecture, à com. gén., 91 ; S. A., 3e lecture, 94 ; sanctionné, 173.
- Bill (No 8) intitulé : “ Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et L. J. Demers & Frère pour l'impression de la *Gazette Officielle de Québec*,”  
Reçu et lu la 1ère fois, 64 ; 2e lecture, à com. gén., 79 ; S. A., 3e lecture, 94 ; sanctionné, 173.
- Bill (No 9) intitulé : “ Loi modifiant la loi relative aux registrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement.”  
Reçu et lu la 2e fois, à com. gén., 148 ; S. A., 3e lecture, 152 ; sanctionné, 173.
- Bill (No 10) intitulé : “ Loi modifiant l'article 704 des Statuts refondus relativement à l'assistant-procureur général,”  
Reçu et lu la 1ère fois, 32 ; 2e lecture, à com. gén., 35 ; S. A., 41 ; 3e lecture, 45 ; sanctionné 173.
- Bill (No 11) intitulé : “ Loi modifiant la loi concernant la pension des officiers publics,”  
Reçu et lu la 1ère fois, 64 ; 2e lecture, à com. gén., 79 ; S. A., 3e lecture, 87 ; sanctionné, 173.
- Bill (No 12) intitulé : “ Loi modifiant l'article 17 du Code civil, relativement aux jours non juridiques,”  
Reçu et lu la 1ère fois, 33 ; 2e lecture, à com. gén., 35 ; A. A., 3e lecture, 57 ; message de l'Assemblée, le conseil n'insiste pas sur ses amendements, 77 ; sanctionné, 173.

- 
- Bill No 13) intitulé : " Loi modifiant l'article 2 du Code de procédure civile, relativement aux jours non juridiques,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 33 ; 2e lecture, à com. gén., 35., A. A., 3e lecture, 58 ; message de l'Assemblée, le conseil n'insiste pas sur son amendement, 75, 76 ; sanctionné, 173.
- Bill (No 14) intitulé : " Loi modifiant l'article 36 des Statuts refondus relativement aux jours non juridiques, "  
Reçu et lu la 1ère fois, 33 ; 2e lecture, à com. gén., 36 ; A. A., 3e lecture, 58 ; message de l'Assemblée, le conseil n'insiste pas sur ses amendements, 76, 77 ; sanctionné, 174
- Bill (No 15) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux écoles d'industrie, "  
Reçu et lu la 1ère fois, 96 ; 2e lecture, à com. gén., 107 ; S. A., 3e lecture, 126 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 16) intitulé : " Loi concernant la compilations des statistiques relatives au mouvement de la population. "  
Reçu et lu la 1ère fois, 97 ; 2e lecture, à com. gén., 107 ; A. A., 3e lecture, 126, 127 ; am. agréés, 137 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 17) intitulé : " Loi relative aux emprunts municipaux, "  
Reçu et lu la 1ère fois, 64 ; mis sur l'ordre du jour, 88, 2e lecture, à com. gén., 96 ; S. A., 3e lecture, 107 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 18) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux compagnies à fonds social, "  
Reçu et lu la 1ère fois, 49 ; 2e lecture, à com. gén., 59 ; S. A., 3e lecture, 61 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 19) intitulé : " Loi relative à l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement, "  
Reçu et lu la 1ère fois, 84 ; 2e lecture, à com. gén., 92 ; S. A., 3e lecture, 95 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 20) intitulé : " Loi modifiant la loi concernant les chemins de fer, relativement au paiement de certaines dettes de construction et à la vente de ces chemins en certains cas, "  
Reçu et lu 2 fois, en com. gén., A. A., 3e lecture, 157, 158 ; am. agréés, 165 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 21) intitulé : " Loi amendant l'article 100 du Code municipal, "  
Reçu et lu la 1ère fois, 62 ; 2e lecture, à com. gén., 68 ; S. A., 3e lecture, 125 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 22) intitulé : " Acte pour amender l'article 1208 du code civil, relativement aux actes notariés, "  
Reçu et lu la 1ère fois, 64 ; 2e lecture, à com. gén., 88 ; A. A., 3e lecture, 90 ; am. agréés, 121 ; sanctionné, 174.

- 
- Bill (No 23) intitulé : " Loi validant certains enregistrements concernant les lots situés dans les onzième et douzième rangs du canton de Simpson,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 48, 49 ; 2e lecture, à com. gén., 59 ; S. A., 3e lecture, 78 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 25) intitulé : " Loi concernant l'émission d'obligations ou débetures provinciales pour pourvoir au rachat de l'emprunt de vingt millions de francs,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 64 ; 2e lecture, à com. gén., 79 ; S. A., 3e lecture, 87 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 26) intitulé : " Acte concernant un certain octroi de terre aux Pères Trappistes,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 62 ; 2e lecture, à com. gén., 68 ; S. A., 3e lecture, 86 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 28) intitulé ; " Loi amendant la loi concernant l'agriculture et la colonisation, relativement aux cercles agricoles, et pour d'autres fins,"  
Reçu et lu 3 fois, S. A., 165, 166 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 29) intitulé : " Loi relative à la construction des chemins de fer subventionnés par le gouvernement,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 84 ; 2e lecture, à com. gén., 91 ; S. A., 3e lecture, 94, 95 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 30) intitulé : " Loi modifiant de nouveau la loi de licences de Québec,"  
Reçu et lu 3 fois, S. A., 170 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 31) intitulé : " Loi constituant en corporation la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Rémi,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 97 ; 2e lecture, à C. B. P., 108 ; S. A., 3e lecture, 118, 119 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 32) intitulé : " Loi érigeant une nouvelle municipalité de village dans la partie ouest du Coteau Saint-Pierre, dans la paroisse de Notre-Dame-de-Grâce,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 84 ; 2e lecture, à C. B. P., 91 ; S. A., 3e lecture, 103 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 33) intitulé : " Loi divisant et érigeant " la municipalité de Saint-Roch de Québec Nord " en deux municipalités séparées,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 105 ; 2e lecture, à C. B. P., 127 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 133, 156 ; am. agréés, 157 ; sanctionné, 174.

- 
- Bill (No 34) intitulé : "Loi refondant la loi organique de l'Union Saint-Joseph de Trois-Rivières,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 105 ; 2e lecture, à C. B. P., 127 ; S. A., 3e lecture, 131, 132 ; sanctionné 174.
- Bill (No 36) intitulé : "Loi constituant en corporation *The Back River Power Company*,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 97 ; 2e lecture, à C. B. P., 108 ; S. A., 3e lecture, 119 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 37) intitulé : "Loi pour diviser le capital actions de la *Paton Manufacturing Company* en actions de cent piastres,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 48 ; 2e lecture, à C. B. P., 54 ; S. A. 3e lecture, 73 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 39) intitulé : "Loi modifiant les lois qui constituent en corporation la cité de Québec,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 97 ; 2e lecture à C. B. P., 108 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 136 ; am. agréés, 157 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 40) intitulé : "Loi constituant en corporation l'Institut des Franciscaines Missionnaires de Marie,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 65 ; 2e lecture, à C. B. P., 79 ; S. A., 3e lecture, 102 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 41) intitulé : "Loi pour amender la loi 55-56 Victoria, chapitre 49, concernant la charte de la cité de Montréal,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 62 ; 2e lecture, à C. B. P., 67 ; A. A., motion pour com. gén., question d'ordre, rapport de progrès, 83 ; débat, 109, 110, 111 ; idem, 113, 114, 115 ; en comité gén., A. A., 3e lecture, 115, 116 ; message de l'Assemblée, 161 ; le conseil n'insiste pas sur l'amendement, 162 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 42) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Blandford,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 48 ; 2e lecture, remise 53 ; à c. c. f., 59 ; S. A., 3e lecture, 100 ; sanctionné, 174.
- Bill (No 43) intitulé : "Loi autorisant une certaine cession de biens faite à la corporation épiscopale catholique romaine du diocèse de Valleyfield, par la paroisse de Sainte-Cécile de Valleyfield,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 48 ; 2e lecture, à C. B. P., 54 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 74 ; am. agréés, 105 ; sanctionné, 174.

- Bill No 44) intitulé : " Loi confirmant la vente par Ann Maria Devins aux Commissaires d'écoles catholiques romains, de la cité de Montréal, d'un immeuble lui venant de la succession de son père, feu Peter Devins,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 97 ; 2e lecture, à c. B. P., 120, 121 ; S. A., 3e lecture, 133 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 45) intitulé : " Loi modifiant la loi 42-43 Victoria, chapitre 52, concernant la compagnie du chemin macadamisé de La-prairie,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 85 ; 2e lecture, à c. B. P., 92 ; S. A., 3e lecture, 103 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 46) intitulé : " Loi concernant la charte de la ville de Beauharnois et ses amendements,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 48 ; 2e lecture, à c. B. P., 59 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 73 ; am. agréés, 105 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 47) intitulé : " Loi constituant en corporation les Syndics Apostoliques des Pères Franciscains de l'Observance,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 93 ; 2e lecture, à c. B. P., 96 ; S. A., 3e lecture, 118 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 48) intitulé : " Loi constituant en corporation la ville Saint-Laurent,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 97 ; 2e lecture, à c. B. P., 108 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 119, 120 ; am. agréés, 137 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 50) intitulé : " Loi transférant dans la ville de Fraserville le bureau d'enregistrement du comté de Témiscouata,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 62 ; 2e lecture, à C. B. P., 68 ; S. A., 3e lecture, 101 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 51) intitulé : " Loi concernant les commissaires d'écoles de la ville de la Côte Saint-Antoine,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 65 ; 2e lecture, à C. B. P., 79, 80 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 104, 105 ; am. agréés, 137 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 53) intitulé : " Loi relative à la succession de feu François-Xavier Beaudry,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 65 ; 2e lecture, à C. B. P., 80 ; S. A., 102 ; en com. gén., A. A., 3e lecture, 123, 124 ; am. agréés, 137 ; sanctionné, 175.

- 
- Bill (No 54) intitulé : " Loi revisant et refondant la charte de la cité de Hull et les divers actes qui l'amendent, "  
Reçu et lu la 2e fois, 168 ; en com. gén., A. A., 3e lecture, 169 ; am. agréés, 172 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 55) intitulé : " Loi modifiant la loi 47 Victoria, chapitre 64, relative aux syndics des îles du Moine et des Barques, "  
Reçu et lu la 1ère fois, 85 ; 2e lecture à C. B. P., 92 ; A. A., à com. gén., A. A., 3e lecture, 103, 104 ; am. agréés, 137 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 56) intitulé : " Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années fiscales expirant le 30 juin 1893 et le 30 juin 1894, et pour d'autres fins du service public, "  
Reçu et lu 3 fois, S. A., 172 ; sanctionné, 177.
- Bill (No 59) intitulé : " Loi pour prévenir la corruption municipale et civique, "  
Reçu et lu 2 fois, à com. gén., 157 ; pas de rapport, 164.
- Bill (No 63) intitulé : " Loi amendant les diverses lois concernant la constitution en corporation de la cité des Trois-Rivières.  
Reçu et lu la 1ère fois, 65 ; 2e lecture, à C. B. P., 80 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture 100, 101 ; am. agréés, 137 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 64) intitulé : " Loi modifiant l'acte 44-45 Victoria, chapitre 71, constituant en corporation " La Compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis, "  
Reçu et lu la 1ère fois, 49 ; 2e lecture, à C. B. P., 54 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 82, 83 ; am. agréés, 105 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 65) intitulé : " Loi autorisant la compagnie dite *The Côte Saint Antoine Road Company* à vendre une partie de la *Western Avenue* et accordant de plus amples pouvoirs à la dite compagnie, "  
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 122, 123 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 144 ; am. agréés, 162 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 66) intitulé : " Loi modifiant la charte de la ville de Maisonneuve, "  
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 138 ; S. A., 3e lecture, 143 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 67) intitulé : " Loi permettant à l'honorable Louis Adolphe Billy d'ajouter le préfixe " de " avant son nom de famille, "  
Reçu et lu la 1ère fois, 48 ; 2e lecture, à C. B. P., 54 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 75 ; am. agréés, 96 ; sanctionné, 175.

- 
- Bill (No 68) intitulé : “ Loi modifiant et refondant les lois concernant la ville de la Côte Saint-Antoine,”  
Reçu et lu la 1ère fois, 106 ; 2e lecture, à C. B. P., 128 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 145, 146 ; am. agréés, 162 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 69) intitulé : “ Loi autorisant James Ernest Thayer à ajouter à son nom celui de Ross,”  
Reçu et lu la 1ère fois, 84 ; 2e lecture, à C. B. P., 91 ; S. A., 3e lecture, 103 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 71) intitulé : “ Loi concernant “ La compagnie de prêts mutuels et de placements du Canada,”  
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 137 ; S. A., 3e lecture, 144 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 72) intitulé : “ Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, amendant et refondant les divers actes concernant la compagnie du chemin de fer de Québec et Lac Saint-Jean,”  
Reçu et lu la 1ère fois, 98 ; 2e lecture, à C. C. F., 103, 109 ; A. A., 143 ; en com. gén., A. A., 3e lecture, 159 ; am. agréés, 165 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 74) intitulé : “ Loi constituant en corporation la Compagnie Hypothécaire,”  
Reçu et lu la 1ère fois, 98 ; 2e lecture, inscrite sur l'ordre du jour, 109 ; 2e lecture votée, à C. B. P., 128 ; S. A., 3e lecture, 131 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 76) intitulé : “ Acte constituant en corporation “ La Compagnie du chemin de fer de Montcalm,”  
Reçu et lu la 1ère fois, 112 ; 2e lecture, à C. C. F., 129 ; S. A., 3e lecture, 154 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 77) intitulé : “ Loi assurant les effets civils au mariage contracté entre Aimé Bourassa et Dame Purissima Robert,”  
Reçu et lu la 1ère fois, 84 ; 2e lecture, à C. B. P., 91 ; S. A., 3e lecture, 101, 102 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 78) intitulé : “ Loi constituant en corporation “ La Compagnie de Téléphone de Bellechasse,”  
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 121 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 146 ; am. agréés, 163 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 79) intitulé : “ Loi concernant la substitution créée par Edward William Burgess,”  
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 147, 148 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 155, 156 ; am. agréés, 165 ; sanctionné, 175.

- 
- Bill (No 80) intitulé : " Loi amendant de nouveau la loi concernant les enquêtes dans le cas d'incendie et la charge de commissaire des incendies de la cité de Montréal,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 62 ; 2e lecture, à com. gén., 107 ; à 6 mois, 126.
- Bill (No 81) intitulé : " Loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 65 ; 2e lecture, à com. gén., 80 ; renvoi à 6 mois, 124.
- Bill (No 86) intitulé : " Loi concernant le libelle par les journaux,"  
Reçu et lu 2 fois, à com. gén., 158 ; pas de rapport ; 164, 165.
- Bill (No 93) intitulé : " Loi modifiant l'article 630 des Statuts Refondus, relativement aux cautionnements des officiers publics,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 39 ; 2e lecture, à com. gén., 42 ; S. A., 3e lecture, 49 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 95) intitulé : " Loi amendant la loi relative à la preuve prise par sténographie,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 63 ; 2e lecture, à com. gén., 68 ; S. A., 3e lecture, 78 ; sanctionné, 175.
- Bill (No 100) intitulé : " Loi modifiant la charte de la ville de Longueuil,"  
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 149 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 156 ; am. agréés, 165 ; sanctionné, 176.
- Bill (No 101) intitulé : " Loi autorisant la vente des immeubles appartenant à la substitution créée par le testament de feu Dame Marie Emélie Crevier, et de feu Narcisse M. Lecavalier,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 98 ; 2e lecture, à C. B. P., 109 ; S. A., 3e lecture, 133 ; sanctionné, 176.
- Bill (No 102) intitulé : " Loi amendant et modifiant la loi érigeant en corporation le village Dorion,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 85 ; 2e lecture, à C. B. P., 92 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 120 ; am. agréés, 137 ; sanctionné, 176.
- Bill (No 103) intitulé : " Loi constituant en corporation " Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis, "  
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 112 ; S. A., 3e lecture, 133, 134 ; sanctionné, 176.
- Bill (No 104) intitulé : " Acte pour amender de nouveau le statut 48 Victoria, chapitre 74, intitulé : " Acte incorporant la Compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal, "  
Reçu et lu 2 fois, à C. C. F., 122 ; A. A., en com. gén., S. A., 3e lecture, 142 ; sanctionné, 176.

- Bill (No 105) intitulé : " Loi modifiant les diverses lois concernant la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal,"  
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 139; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 145; am. agréés, 165: sanctionné, 176.
- Bill (No 109) intitulé : " Loi constituant en corporation " La compagnie de chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal,"  
Reçu et lu 2 fois, à com. gén., 159; pas de rapport, 165; A. A., en com. gén. A. A., 3e lecture, 167; am. agréés, 172; sanctionné, 176.
- Bill (No 110) intitulé : " Loi décrétant de nouveau et modifiant la loi d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et Sorel,"  
Reçu et lue la 1ère fois, 98; 2e lecture, à C. C. F., 109; A. A., en com. gén., 3e lecture, 141, 142; am. agréés, 163; sanctionné, 176.
- Bill (No 111) intitulé : " Loi autorisant l'Association pharmaceutique de la province de Québec à donner à Dame Léa-Addée Drolet, épouse de Odilon-Jean Dion, un certificat de licence de pharmacie,"  
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 121, 122; S. A., 3e lecture, 132, 133; sanctionné, 176.
- Bill (No 113) intitulé : " Loi autorisant les exécuteurs testamentaires des successions de Abraham Hamel et Marie-Cécile Roy à vendre par vente volontaire les immeubles de ces successions,"  
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 148; S. A., 3e lecture, 156; sanctionné, 176.
- Bill (No 114) intitulé : Loi modifiant l'acte 19-20 Victoria, chapitre 128, intitulé : " Acte pour amender et consolider les différents actes qui incorporent la compagnie du cimetière du Mont-Royal,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 98; 2e lecture, à C. B. P., 109; S. A., 3e lecture, 118; sanctionné, 176.
- Bill (No 115) intitulé : " Loi modifiant la loi concernant les corporations de villes,"  
Reçu et lu 2 fois, 164; S. A., 3e lecture, 168; sanctionné, 176.
- Bill (No 116) intitulé : " Loi constituant en corporation la *Dominion Abattoir and Stockyards Company*,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 112; 2e lecture, à C. B. P., 129; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 134; am. agréés, 157; sanctionné, 176.

- 
- Bill (No 117) intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Cap Rouge, Sillery et Saint-Laurent,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 106 ; 2e lecture, à C. C. F., 128 ; A. A., en com. gén., 3e lecture, 143 ; am. agréés, 163 ; sanctionné, 176.
- Bill (No 122) intitulé : "Loi modifiant l'article 39 du code municipal,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 62 ; 2e lecture, à com. gén., 90, progrès, 96 ; à 6 mois 125.
- Bill (No 124) intitulé : "Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 82, amendant la charte de la ville de Saint-Germain de Rimouski."  
Reçu et lu la 1ère fois, 66 ; 2e lecture, à C. B. P., 80 ; S. A., 3e lecture, 102 : sanctionné, 176.
- Bill (No 130) "Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer dite "Gaspesia Railway Company,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 112, 113 ; 2e lecture, à C. C. F., 128 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 154, 155 ; am. agréés, 163 ; sanctionné, 176.
- Bill (No 131) intitulé : "Loi pour rendre valides certains actes notariés,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 149 ; 2e lecture, à 6 mois, 160.
- Bill (No 133) intitulé : "Loi modifiant la charte de la compagnie d'éclairage et de pouvoirs moteurs de Saint-Henri,"  
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 121 ; A. A., en com. gén., A. A., 3e lecture, 135 ; am. agréés, 157 ; sanctionné, 176.
- Bill (No 134) intitulé : "Loi octroyant une aide pour l'établissement d'une école de laiterie à Saint-Hyacinthe,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 106 ; 2e lecture à com. gén., 127 ; S. A., 3e lecture, 140 ; sanctionné, 176.
- Bill (No 135) intitulé : "Loi amendant la loi des manufactures de Québec,"  
Reçu et lu 2 fois, à com. gén., 138 ; S. A., 3e lecture, 150 ; sanctionné, 176.
- Bill (No 136) intitulé : "Loi constituant en corporation "L'Alliance Nationale,"  
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 122 ; S. A., 3e lecture, 132 ; sanctionné, 176.
- Bill (No 138) intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William Hughes Davidson au nombre de ses membres, après examen,"  
Reçu et lu 3 fois, S. A., 163 ; sanctionné, 176.

- 
- Bill (No 139) intitulé : " Loi modifiant la loi de l'instruction publique,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 85 ; 2e lecture, à com. gén., 92 ; S. A., 3e lecture, 95, 96 ; sanctionné, 176.
- Bill (No. 145) intitulé : " Loi modifiant de nouveau le code municipal,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 138 ; 2e lecture, à com. gén., pas de rapport, 160.
- Bill (No 146) intitulé : " Loi autorisant la corporation du comté de Pontiac à émettre de nouvelles débentures, pour racheter celles émises antérieurement,"  
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 112 ; S. A., 2e lecture, 117, 113 ; sanctionné, 176.
- Bill (No 149) intitulé : " Loi concernant l'usage du tabac pour les mineurs,"  
Reçu et lu la 1ère fois, 138 ; 2e lecture, à com. gén., 151 ; progrès, 153 ; com. gén. pas de rapport, 159.
- Bill (No 151) intitulé : " Loi modifiant l'article 4055a des Statuts refondus,"  
Reçu et lu 2 fois, à com. gén., 138, 139 ; S. A., 3e lecture, 150 ; sanctionné, 176.
- Bill (No 159) intitulé : " Loi concernant les rôles d'évaluation municipale,"  
Reçu et lu 3 fois, S. A., 164 ; sanctionné, 177.
- Bill (No 161) intitulé : " Loi relative au commissaire des incendies pour la cité de Québec,"  
Reçu et lu 2 fois, à com. gén., 123 ; S. A., 3e lecture, 139 ; sanctionné, 177.
- Bill (No 163) intitulé : " Loi constituant en corporation " La compagnie de pulpe du Lac Mégantic,"  
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 123 ; S. A., 3e lecture, 132 ; sanctionné, 177.
- Bill (No 166) intitulé : " Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement aux sociétés d'horticulture et de pomologie.  
Reçu et lu 2 fois, à com. gén. 149 ; S. A., 3e lecture, 152 ; sanctionné, 177.
- Bill (No 170) intitulé : " Loi modifiant la loi 55-56 Victoria, chapitre 10, concernant certaines licences, "  
Reçu et lu 3 fois, S. A., 170 ; sanctionné, 177.
- Bill (No 171) intitulé : " Loi modifiant la loi 55-56 Victoria, concernant les droits sur les transports d'immeubles, "  
Reçu et lu 3 fois, S. A., 168 ; sanctionné, 177.

- Bill (No 173) intitulé : " Loi amendant la loi relative à l'organisation judiciaire,"  
Reçu et lu 2 fois, à com. gén., 148, 149 ; S. A., 3e lecture, 151, 152 ; sanctionné, 177.
- Bill (No 174) intitulé : " Loi relative au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport,"  
Reçu et lu 3 fois, S. A., 171, 172 ; sanctionné, 177.
- Bill (No 175) intitulé : " Loi validant certains actes de transmission d'immeubles sujets aux droits imposés par l'article 1191a des Statuts Refondus,"  
Reçu et lu 3 fois, S. A., 171 ; sanctionné, 177.
- Bill (No 177) intitulé : " Loi pour détacher de la paroisse de Saint-Sévère, dans le comté de Saint-Maurice, certains lots de terre et les annexer à la paroisse de Saint-Paulin, dans le comté de Maskinongé, pour les fins électorales, municipales et scolaires.  
Reçu et lu 3 fois, S. A., 160, 161 ; sanctionné, 177.
- Bill (No 178) intitulé : " Loi relative à certains subsides de chemins de fer,"  
Reçu et lu 3 fois, A. A., 169, 170 ; am. agréés, 172 ; sanctionné, 177.
- Bill (No 179) intitulé : " Loi concernant les licences,"  
Reçu et lu 3 fois, S. A., 171 ; sanctionné, 177.

CANADIAN FIRE UNDERWRITERS' ASSOCIATION, 40, 46.

CANADIAN MUTUAL LOAN AND INVESTMENT CO., 29.

CAP ROUGE, Sillery and St. Lawrence Ry. 55, 57, 72.

CENSITAIRES DE LA COMMUNE DE LAPRAIRIE, 46.

CHAMPAGNE, L. N., et autres, 6.

CHEMIN DE FER ST. JEAN & SOREL, 18, 46, 81.

CHEMIN MACADAMISÉ DE LAPRAIRIE, 22.

CHEMIN DE FER DU PARC ET DE L'ILE de Montréal, 30, 37, 47.

CHURCH, George H., et autres, 18.

CHURCH HOME, 40, 46.

COLLETTE, P. A., et autres, 30.

COMPTABLE DU CONSEIL LÉGISLATIF, compte soumis, renvoyé au comité des contingents, 15.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL, 23.

CORNEIL, Henry, et autres, 47, 53.

COTE ST. ANTOINE, 46, 72.

“ “ commissaires d'écoles de, 18.

“ “ compagnie des chemins de, 18.

COMITÉS NOMMÉS :

1.—*Des privilèges :*

Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges du parlement, 4.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 118, 119.

2.—*Des contingents, 11.*

1er rapport, 21, 22.

2ème “ 56.

3ème “ mandat \$19,865.00 ; sommes à Baribeau et Duhamel, 130, 131.

4ème rapport, 84, 85, 109.

5ème “ 140.

6ème “ 186.

3.—*Des ordres permanents et Bills privés, 12.*

Délais prolongés, etc., 136.

Nom de l'hon. Marsil substitué à celui de l'hon. Prévost, 31.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 16, 17.

2ème “ “ “ 27, 28.

3ème “ “ “ 43, 45.

4ème “ “ “ 50, 52.

5ème “ “ “ 69, 71.

6ème “ “ “ 81, 82.

7ème “ “ “ 100.

8ème “ “ “ 116, 117.

4.—*Des impressions :*

Pour surveiller les impressions du Conseil, 12.

Message de l'Assemblée à ce sujet, 25.

Message du Conseil à ce sujet, 28.

Comité conjoint des impressions, l'Assemblée en est informée, 28.

1er rapport reçu, lu et adopté, 166.

## 5.—Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation des compagnies privées, 12.

1er rapport, 20, 21.

## 6.—Spécial pour assister l'orateur dans l'administration de la bibliothèque et faire partie du comité conjoint de la bibliothèque, 12.

Message de l'Assemblée législative à ce sujet, 24, 25.

1er rapport, 147.

## 7.—Permanent, pour s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats, 24.

## 8.—Permanent des chemins de fer, 11, 1er rapport, 99.

## 9.—Publication des débats, 11, 12, 1er rapport, 20.

## 10.—Spécial, pour réviser les règlements du Conseil, 28.

## 11.—Spécial pour s'enquérir de la constitution du Conseil législatif, et suggérer des amendements, 147.

**D**AVIDSON, W. H., 50 ; 61, 72.

DÉCISIONS DE L'ORATEUR : si, immédiatement après le rapport d'un Bill, on peut faire motion pour l'examen en com. gén., 89.

DEMARTIGNY, A., et autres, 29.

DESRAMBEAU, Philippe, et autres, 46.

DION, Dame O. J., 23.

DORION, village de, 26.

DOUGALL, J. R., et autres, 6.

DRUMMOND COUNTY RAILWAY COMPANY, 13, 19, 26, 53.

DUCHARME, rév. Jean, et autres, 6.

DUGAS, Euclide, et autres, 26.

DUPUIS, rév. J. B., et autres, 40.

---

**E**TAT des sommes déboursées par le Conseil, depuis le 1er juillet 1892 au 1er janvier 1893, demandé, 22 ; Réponse, 27.

**F**ARREN, Bernard Neil, et autres, 69, 89.

FILIATREAU, F., et autres, 23.

FINLAY, Sam., et autres, 6.

FRANCISCAINS, syndics des Pères, 23.

FRANCISCAINES DE MARIE; 15.

**G**AGNON, A. E., et autres, 55, 57

GASPESIAN RAILWAY COMPANY, 23, 31, 53.

GRAHAM, Hugh, et autres, 22.

**H**ARVEY, B., et autres, 111, 130.

HAMEL, Auguste, et autres, 26.

HÉBERT, F. X., et autres, 63, 81.

HURTEAU, A. A., et autres, 23.

**I**LES DU MOINE ET AUX BARQUES, 37, 45, 53.

**K**ING, James, et autres, 40, 47, 53.

**L**AFOND, REV. J. N. C., et autres, 55.

LAKE MEGANTIC PULP COMPANY, 89.

LANGAN, MARGARET, et autres, 36.

LAPORTE, HORMIDAS, et autres, 23.

LAVOIE, G. A., et autres., 55, 64.

LEDUC, JULIEN, et autres, 13.

LIONAIS, CHS., et autres, 53.

LONGUEUIL, ville de, 29, 37 ; nouvelle pétition, 38.

---

LIEUTENANT-GOUVERNEUR :—Se rend à la salle du Conseil législatif, requiert la présence de l'Assemblée législative, 1, 2; ouvre la session par un discours aux deux Chambres, 2, 3; résolutions et adresse en réponse, 7, 8, 9, 10, 11; réponse du Lieutenant-Gouverneur, 16. Sanctionne les Bills et clôt la session, 173, etc.

**M**ESSAGE DU.—Transmettant rapport de l'Imprimeur de la Reine, 19  
—Au sujet de la distribution de la *Gazette Officielle*, 24.

MESSAGES de l'Assemblée législative :—Sur Bills, 12, 13 et 14; p. 76, 77.

MAILHOT, rév. C. 89.

MATERNITÉ de Montréal, 7.

MATHIEU, Joseph, et autres, 29.

MARSIL, hon. D., substitué à l'hon. Prévost sur la liste du C. B. P., 31.

MAISONNEUVE, ville de, 29.

MÉDECINS licenciés de la province, 63, 69, 81, 89.

MIGNAULT, J. O., 23.

MISÉRICORDE, de Montréal, 6.

MONETTE, Jérémie, et autres, 18.

MONTREAL BOARD OF FIRE INSURANCE BROKERS, 7, 46.

MONTRÉAL, cité de, 6, 15.

MOUNT ROYAL CEMETERY COMPANY, 40, 47, 53.

MONTRÉAL, citoyens de, 40.

MONTRÉAL, électeurs municipaux de, 46.

MONTRÉAL, banque de, et autres, 47, 53.

MONTRÉAL, propriétaires de, 50.

MONTRÉAL, commissaires d'écoles de, 53.

MONTRÉAL, contribuables de, 130, 154.

MCCREADY, Francis, et autres, 29.

MCCREADY, Margaret Langan, et autres, 36.

MCGILL, université, 29, 37, 45, 50, 53, 60, 61.

McKENZIE, Ridley, et autres, 50, 60,

---

**N**OTRE-DAME DE GRACE, paroisse de, 18.

**O**RDRE, questions d', 32.

**P**ATON MANUFACTURING COMPANY, 7.

PELLETIER, l'honorable Th. Ph., se présente à la barre de la Chambre ; sa commission est lue ; déclaration de qualification et serment ; il prend son siège, 5, 6.

PONTIAC, comté de, 50, 60, 72.

POUR ET CONTRE, 66, 110, 113, 114, 115, 124, 125.

PRÉVOST, l'hon. Wilfrid, ordre de lui payer son indemnité, 157

**Q**UEBEC, cité de, 7.

QUEBEC & LEVIS ELECTRIC LIGHT COMPANY, 13.

QUEBEC AND LAKE ST JOHN RAILWAY, 13.

**R**APPORTS :

—Du Bibliothécaire, 7.

—De l'Imprimeur de la Reine, 19

RÈGLE 10 suspendue, 83.

RODRIGUE, Maxime, et autres, 63, 81.

**S**ENTENNE, Rév. A. L., et autres, 29.

SHARPLES, John, et autres, 46, 55, 57, 72.

SŒURS DE STE-ANNE D'YAMACHICHE, 23

SŒUR THÉRÈSE DE JÉSUS, et autres, 23.

STE-ANNE D'YAMACHICHE, sœurs de, 23.

STE-CÉCILE DE VALLEYFIELD, 15.

ST-CLÉMENT, paroisse de, 13, 19.

---

STE-CUNÉGONDE, 15.

ST-HENRI LIGHT & POWER COMPANY, 23.

ST-FRANCIS BRIDGE COMPANY, 7.

ST-LAURENT, J. C., habitants de, 23.

ST-PIERRE LES BECQUETS, propriétaires de. 46.

**T**ASCHEREAU, S. E. le cardinal, 111, 130.

TANGUAY, George, et autres, 23.

TESSIER, Auguste, 36.

TÉMISCOUATA, comté de, 13, 25, 53.

THAYER, James E., 23.

TROIS-RIVIÈRES, cité de, 13, 25, 53.

**U**NION ST-JOSEPH DE TROIS-RIVIÈRES, 18.

**V**ALIQUETTE, T. T., et autres, 55, 57.

VALLEYFIELD, diocèse de, 13.

**W**ARNER, Dame Mary, 23.

WILSON, John T., et autres, 7

WOMEN'S CHRISTIAN TEMPERANCE UNION, 88, 93, 116, 141.

---

**ERRATUM.**

Au bas de la page 158, au lieu de : Bill No. 68, lisez Bill No. 86.